

Le Préfet,
Directeur du Cabinet

**Instruction du Gouvernement du 29 juin 2016 relative à la modernisation de
l'action publique et l'engagement de la gendarmerie nationale**

NOR : INTK1615583J

PIECE JOINTE : Un dossier de présentation de la phase 7 de la feuille de route de la gendarmerie nationale.

Le ministre de l'intérieur à Monsieur le préfet de police, Mesdames et Messieurs les préfets, Monsieur le préfet de police des Bouches-du-Rhône

Le directeur général de la gendarmerie nationale a annoncé le 21 juin 2016 la mise en œuvre d'une nouvelle série de mesures de la "feuille de route" de la gendarmerie aux commandants de région et de groupement.

Ce processus de réforme qui s'appuie sur une démarche participative a pour objectif de recentrer les gendarmes sur leur cœur de métier. Il apporte depuis trois ans des réponses concrètes aux sollicitations et difficultés rencontrées par les unités de gendarmerie dans l'exécution de leurs missions quotidiennes et contribue à rénover en profondeur leurs procédures internes.

Les 27 mesures détaillées dans le dossier qui vous est adressé viennent enrichir ce projet et complètent les 342 mesures déjà prises. Elles se traduisent par le déploiement de dispositifs technologiques innovants et des allègements supplémentaires dans les processus logistiques et administratifs. La plupart d'entre elles s'appliqueront dans les six prochains mois.

Ces mesures ont été arrêtées avec l'assentiment du cabinet. Dans le contexte d'engagement soutenu des forces de l'ordre, cette démarche contribue à l'efficacité opérationnelle des unités et au bon emploi de leurs ressources. C'est pourquoi je souhaite que vous lui accordiez l'attention et le soutien nécessaires.

.../...

Les commandants de région et de groupement sont investis, sous votre autorité, dans la réussite de ce projet qui s'inscrit dans la politique de modernisation du ministère et participe à l'amélioration de la qualité du service public de sécurité.

Fait le 29 juin 2016.

Pour le ministre et par délégation :
Le préfet, directeur du cabinet,

P. Strzoda



FEUILLE DE ROUTE

RÉUNION DE COMMANDEMENT

ISSY-LES-MOULINEAUX

LE 21 JUIN 2016



MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR



3 ans de feuille de route

Juin 2016

Le 12 juin 2013, nous avons lancé la feuille de route avec l'objectif d'alléger les charges qui pèsent sur notre activité et qui nous éloignent de l'exercice de nos missions premières. En trois ans, cette démarche nous a conduit à porter un regard critique et constructif sur notre fonctionnement opérationnel comme administratif et le contexte actuel nous conforte à poursuivre dans cette direction.

La menace terroriste, la crise migratoire et la progression de formes de contestations violentes s'ajoutent aux problématiques quotidiennes de lutte contre la délinquance. Pour relever ces défis, nous pouvons compter sur une montée en puissance de nos effectifs et une mise à niveau de nos équipements mais nous devons aussi veiller à tirer pleinement parti de ces capacités nouvelles. Il nous faut pour cela rester plus que jamais concentrés sur nos missions principales mais aussi continuer de valoriser dans nos rangs les initiatives qui permettent d'alléger les tâches, de nous adapter rapidement à notre environnement et d'anticiper ses évolutions.

Les mesures retenues pour cette nouvelle séquence sont pour la plupart issues de propositions du terrain et s'inscrivent dans cette logique. Les nouvelles prérogatives accordées aux élèves gendarmes en stage les rendent désormais employables sans restriction dès leur arrivée en unité. Le développement de solutions numériques innovantes pour le traitement rapide de photos, la géolocalisation de personnes en détresse ou la prise de notes sur le terrain nous permettent d'être plus performants dans la conduite des opérations. Dans le même temps, les efforts de simplification réalisés dans nos processus de travail viennent encore réduire les charges procédurales, administratives et logistiques.

A chaque nouvelle étape, nous renforçons l'efficacité opérationnelle de nos unités, nous simplifions leur quotidien et nous améliorons les conditions d'emploi de nos personnels. La feuille de route s'impose avec le temps comme une démarche de progrès continu. Nous pouvons être fiers du chemin parcouru en trois ans et de la dynamique née de ce projet collectif. Ensemble, nous construisons une gendarmerie plus forte, attentive à l'emploi de ses ressources, au service d'une exigence toujours plus élevée pour la sécurité des Français.

le général d'armée
Denis Favier

*Directeur général
de la gendarmerie nationale*



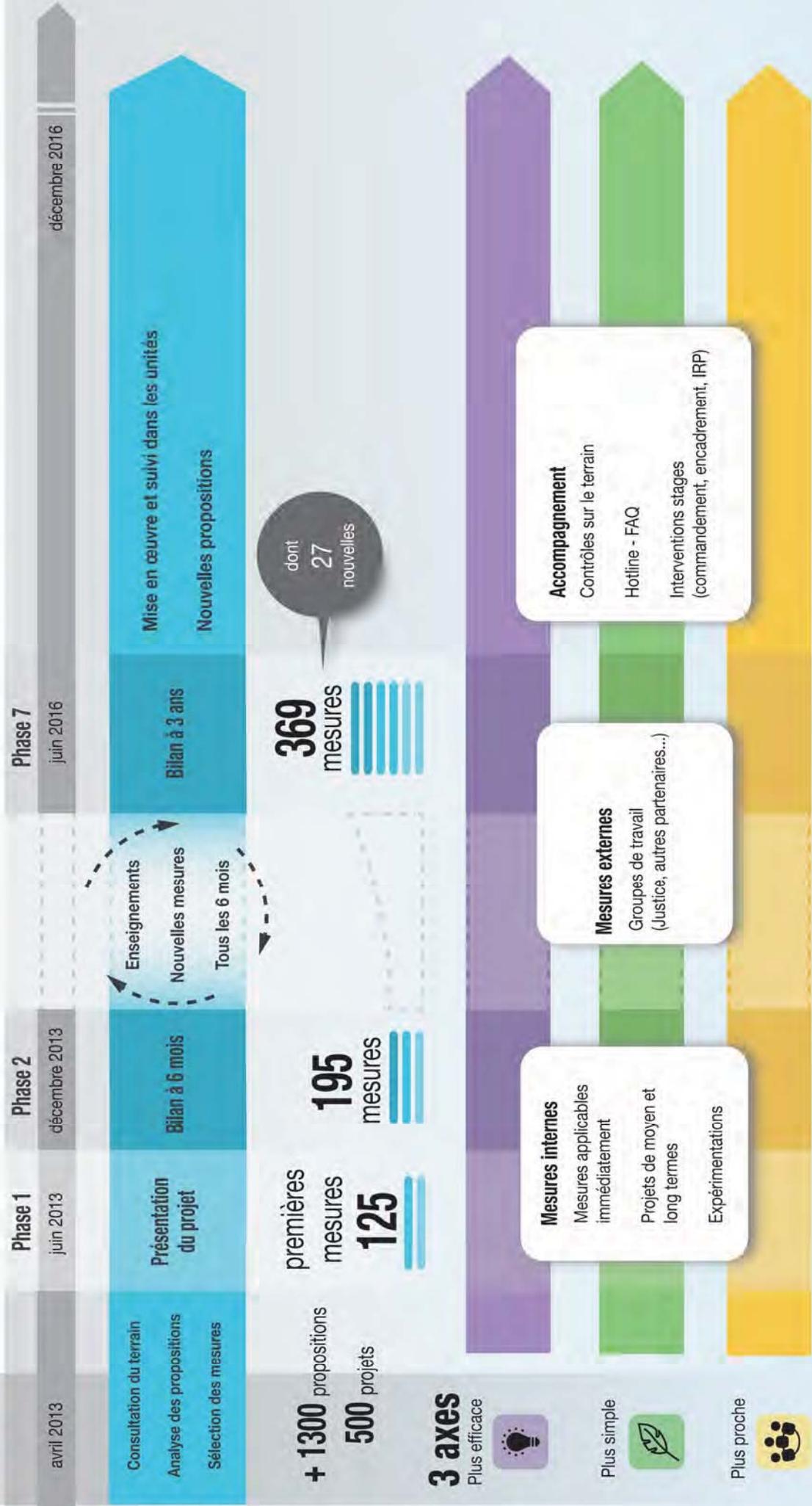


LA FEUILLE DE ROUTE en mouvement

«Un nouvel esprit pour une nouvelle gendarmerie»

Objectif

Dans la dynamique de **modernisation du ministère**, **recentrer le gendarme sur le service public de sécurité** en lui rendant du **temps**, de **l'initiative** et de la **liberté d'action**.





La Feuille de route - 3 ANS EN CHIFFRES

Plus efficace



38 000 H

de temps gagné dans les BT sur le recrutement des GAV



7 800

élèves formés au pack OPS (premiers secours, tir, TICP...)



le temps sur le contrôle d'un VL avec son conducteur grâce à la saisie multifichiers Neogend



1 326 272

photos remontées automatiquement dans TAJ après réforme de la RIJ

Plus simple



7 jours max

pour la livraison d'un gilet pare-balle à l'unité



17 km

d'archives détruites ou reversées au service historique



4,8 t/an

de papier économisé par la dématérialisation des titres de permissions (10PO)



- 69,6 %

de comptes rendus et états demandés périodiquement

Plus proche



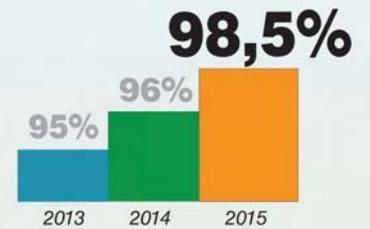
40 382 FIPC

avec ces fiches individuelles, le gendarme est acteur de son parcours professionnel



3 323

AMIP formés pour l'instruction dans les unités



agrément protection fonctionnelle accordé aux personnels victimes ou mises en cause

Accompagnement



440

unités visitées



3 800

questions et propositions de mesures



103 308

vues sur Gendcom



Mesures nouvelles – Juin 2016

Axes		Thématiques		Mesures détaillées		Cibles	Calendrier de mise en œuvre
 1 – Renforcer l'action opérationnelle et la production de sécurité	Emploi des unités	9.1	Etendre les prérogatives des élèves gendarmes lors de leur stage d'affectation		GD	3 ^{ème} trimestre 2016	
		9.2	Organiser l'entraînement au tir des unités GM déplacées en Île-de-France et outre-mer		GM	4 ^{ème} trimestre 2016	
		9.3	Géolocaliser les personnes en détresse		GD	Novembre 2016	
		9.4	Permettre la prise de notes en mobilité – 		GD	3 ^{ème} trimestre 2016	
		9.5	Elargir les accès BDSP/OPS		GM/GR/EM	Juillet 2016	
	BDSP	9.6	Augmenter la durée de conservation des fiches BDSP/SIP enregistrées à la demande		GD	Septembre 2016	
		9.7	Supprimer la certification conforme des copies de procédures judiciaires transmises au parquet		GD	3 ^{ème} trimestre 2016	
		9.8	Automatiser le traitement géolocalisé de photos et vidéos par le déploiement de Gendexif		GD	Immédiat	
	Procédure	9.9	Faciliter la prise en compte du préjudice des victimes de cambriolage		GD	4 ^{ème} trimestre 2016	
		9.10	Optimiser le processus de renouvellement des gilets pare-balles individuels		GD/GM/GR	Juillet 2016	
		9.11	Accélérer les livraisons des commandes Vétigend		Tous	Immédiat	
	Equipement	9.12	Créer un espace commun (wiki) "opérations-emploi" facilitant le partage d'informations		GGD	Immédiat	
		9.13	Mettre à disposition une application « annuaire » en mobilité – 		GD	Immédiat	
		9.14	Rénover le formulaire de messagerie organique		Tous	Septembre 2016	
		9.15	Fournir une aide en ligne à l'utilisation des logiciels de bureautique		Tous	Octobre 2016	
		9.16	Autoriser les accès aux sites sécurisés Internet (https) à partir de l'Intranet gendarmerie		Tous	Novembre 2016	
	Conditions d'emploi	9.17	Aider les militaires en mission à s'héberger en région parisienne		Tous	4 ^{ème} trimestre 2016	
		9.18	Alléger la procédure d'autorisation de port de la tenue civile pour les militaires enceintes		Toutes unités	4 ^{ème} trimestre 2016	
	Procédures administratives	9.19	Supprimer ou simplifier certaines procédures RH		EM	Immédiat	
		9.20	Accélérer et fiabiliser la prise en compte administrative des arrêts maladie		Tous	4 ^{ème} trimestre 2016	
		9.21	Rationaliser et simplifier le contrôle et le renouvellement des munitions MO		GM	Juillet 2016	
	Logistique	9.22	Faciliter le suivi de la DFUE		GD	Octobre 2016	
		9.23	Rénover le cursus de formation en police judiciaire		GD	Septembre 2016	
	Valorisation des parcours	9.24	Améliorer les processus de récompense des gendarmes		Tous	Immédiat	
		9.25	Fiabiliser le décompte des bonifications pour services aériens, subaquatiques et des services en campagne		Tous	4 ^{ème} trimestre 2016	
		9.26	Faciliter le suivi RH des unités		Tous	Immédiat	
	Transparence	9.27	Clarifier les règles administratives régissant les frais de déplacement et le paiement de la solde		Tous	4 ^{ème} trimestre 2016	



1 – Renforcer l'action opérationnelle et la production de sécurité



2 – Alléger le fonctionnement et l'administration de l'institution



3 – Valoriser les personnels et les compétences



FEUILLE DE ROUTE LES MESURES CLÉS DE JUIN 2016

Juin 2016

- ✓ Livraisons VETIGEND plus rapides (9.11)
- ✓ Traitement des photos et vidéos par GENDEXIF (9.8)
- ✓ Mémento des récompenses (9.24)

3^e trimestre 2016

- ✓ Cursus PJ renouvelé (9.23)
- ✓ Nouvelles prérogatives des EG en stage en unité (9.1)
- ✓ Accès élargi à BDSP (9.5)

4^e trimestre 2016

- ✓ Aide à l'hébergement des militaires en mission en région parisienne (9.17)
- ✓ Guide de la solde et des frais de déplacement (9.27)
- ✓ Tirs des EGM déplacés en Ile-de-France et Outre-Mer (9.2)

Nouvelles applis **NEOgend**

- ✓ Prise de notes sur le terrain (9.4)
- ✓ Annuaire GN personnalisable (9.13)

Retrouvez les 27 mesures de juin 2016
sur le site de la feuille de route, dossier « mesures 9 » :
<http://feuillede route.gendarmerie.fr>

LA FEUILLE DE ROUTE

Détail des mesures nouvelles

Juin 2016



Axe 1 – Renforcer l'action opérationnelle et la production de sécurité

Mesure 9.1 : étendre les prérogatives des élèves gendarmes lors de leur stage d'affectation.

La scolarité des élèves-gendarmes est composée d'une phase de scolarité en école suivie d'une période de formation complémentaire dans leur unité d'affectation.

A l'heure actuelle, durant ce stage en unité, les élèves-gendarmes ne disposent que de prérogatives d'agents de la force publique, ce qui limite considérablement leurs possibilités d'emploi au sein des unités d'accueil, tant au regard de leurs conditions d'usage des armes qu'en ce qui concerne les actes de procédures qu'ils peuvent mener.

Ils représentent donc paradoxalement une charge pour leur encadrement et leurs camarades, alors qu'ils devraient au contraire renforcer leur unité.

De plus, la circulaire 133.000 restreint réglementairement le cadre d'emploi de l'article L. 2338-3 du code de la défense et précise qu'il « exclut de son champ d'application les élèves-gendarmes » (paragraphe 1.2.3.1.).

Ces deux freins à un plein engagement opérationnel des élèves-gendarmes en stage seront levés par :

- une modification de l'article 20 du CPP pour octroyer la qualité d'APJ dès l'affectation en stage des élèves-gendarmes, ce qui leur ouvrira par ailleurs un accès aux fichiers opérationnels ;
- une modification de la circulaire 133.000, en supprimant la restriction concernant les élèves-gendarmes.

Échéance : 3^e trimestre 2016

Mesure 9.2 : Organiser l'entraînement au tir des unités GM déplacées en Île-de-France et outre-mer.

L'entraînement au tir des militaires de la GM revêt une importance capitale, renforcée encore par l'accroissement de la menace terroriste. Cependant,



l'engagement massif des unités a réduit les créneaux disponibles pour l'instruction à la résidence.

Afin d'offrir plus de possibilités aux militaires de la GM pour s'entraîner au tir avec l'ensemble de leurs armes de dotation, deux mesures seront mises en œuvre :

- outre-mer, des lots spécifiques de munitions destinés à l'entraînement des escadrons déplacés seront prépositionnés au sein de chaque COMGEND. Un recensement des stands de tir et de leurs disponibilités sera réalisé afin que chaque unité puisse programmer des séances de tir pendant son déplacement outre-mer ;
- en Île-de-France, les stands de tir de la région seront recensés et leurs disponibilités feront l'objet d'un suivi centralisé afin que les commandants des EGM déplacés puissent facilement organiser des séances de tir pour leurs personnels.

Ces nouvelles possibilités offriront plus de souplesse dans l'entraînement au tir des militaires de la GM. Elles n'ont toutefois pas vocation à réduire les nécessaires périodes de repos et de récupération des militaires soumis à un rythme d'emploi très soutenu lors de leurs déplacements outre-mer et en Île-de-France.

Échéance : 4^e trimestre 2016

Mesure 9.3 : Géolocaliser les personnes en détresse.

Le peloton de gendarmerie de Haute Montagne du Versoud (38) a développé une application de géolocalisation de personnes perdues ou accidentées disposant d'un smartphone sous couverture téléphonique de leur opérateur et sollicitant l'intervention de la gendarmerie. Baptisée Gend'loc, cette application permet à tout utilisateur (essentiellement en CORG ou en PGHM) de recevoir dans la minute les coordonnées GPS du requérant, ce qui permet :

- de réduire les délais d'intervention par une localisation rapide du requérant. Ce gain de temps peut être décisif pour la survie d'une personne ;
- de localiser de manière déterminante les requérants de nuit et par mauvais temps, sous végétation, en zone montagneuse, en mer ;
- d'éviter certaines opérations de secours au bénéfice de personnes indemnes en proposant un guidage approprié.

Ce dispositif, déjà déployé dans certaines unités spécialisées, doit être étendu à tout le territoire.

Échéance : novembre 2016



Mesure 9.4 : Permettre la prise de notes en mobilité -

La mesure consiste à proposer sur Neogend une application dénommée GendNote qui permettra :

- de renseigner au format texte des informations relatives à un événement (notes) selon plusieurs axes d'aide à la saisie :
 - lieu (géolocalisation du lieu, adresse,...) ;
 - personne (identité, dépistage, placement en GAV) ;
 - véhicule (information SIV) ;
 - objet (compatible avec FOVES).
- de valoriser les notes prises lors de la rédaction d'une procédure dans LRPGN (le contenu de la note sera alors automatiquement récupéré, il ne sera pas utile de le saisir une nouvelle fois) ;
- d'assurer l'interrogation directe des fichiers opérationnels à partir des informations saisies au sein d'une note ;
- de bénéficier de la lecture de bande « MRZ » à l'image de la messagerie tactique afin de renseigner automatiquement les champs des formulaires d'interrogation des fichiers (personnes /véhicules) ;
- un partage immédiat de la note avec des personnels de son unité (par défaut) ou d'autres personnels nommément désignés (droits de visualisation) ;
- de transmettre un avis de placement en GAV dans un formalisme adapté.

Des photographies ainsi que des renseignements libres pourront également être ajoutés à chaque note.

Échéance : 3^e trimestre 2016

Mesure 9.5 : Élargir les accès BDSP/OPS.

La mesure vise à élargir le champ des militaires pouvant accéder au module OPS de BDSP, afin de gagner en cohérence et en efficacité. Elle concerne particulièrement :

I- La GM :

Lorsqu'ils sont détachés au profit d'une unité GD (BT), les gendarmes mobiles disposent (à J+1) des mêmes accès que les personnels affectés dans cette unité. En revanche, à résidence, ils ne disposent que d'un accès au module RENS de la BDSP.



Dans ce cas de figure, il leur est ainsi impossible de bénéficier des fonctionnalités du module OPS de la BDSP qui sont précieuses dans le cadre de la préparation et de la sécurisation d'un engagement opérationnel (DARe...).

La présente mesure consiste à ouvrir aux GM, quelle que soit leur position, un accès permanent aux modules OPS et SIP de la BDSP.

II- La DGGN, les EM RG et les GC GGD :

Seules les unités relevant de la branche « opérations-emploi » au sein des structures ci-dessus disposent d'accès à BDSP. Cela pose d'importantes difficultés notamment pour assurer des permanences ou armer des dispositifs de gestion de crise. L'ouverture de droits d'accès à BDSP pour les militaires relevant d'autres unités ou services nécessite la mise en œuvre d'une procédure de détachement qui ne devient effective qu'à J+1.

Il s'agit donc d'ouvrir, pour chaque niveau, aux unités et services "hors chaîne OE", les accès permanents à BDSP, notamment son module OPS.

Échéance : GM : immédiat / DG, RG, GGD : juillet 2016

Mesure 9.6 : Augmenter la durée de conservation des fiches BDSP/SIP enregistrées à la demande.

Le module BDSP SIP à la demande comporte 12 rubriques, avec des durées variables de conservation des données.

Pour les 6 fiches dont la durée de conservation est d'une année (participation citoyenne ; résidence secondaire ; témoin protégé ; personne « menacée » ; VIF ; handicap-personnes protégées), la validité est portée à deux ans. Cette durée permet de limiter le nombre de saisies tout en conservant un contact physique régulier avec les demandeurs dans le cadre de dispositifs très évolutifs qui doivent être régulièrement accompagnés.

Échéance : septembre 2016

Mesure 9.7 : Supprimer la certification conforme des copies de procédures judiciaires transmises au parquet.

Les procédures judiciaires doivent être transmises par les enquêteurs accompagnées d'une copie certifiée conforme. Cette certification, imposée par l'article 19 du Code de procédure pénale nécessite d'apposer un tampon « certifié conforme à l'original » sur chaque page de la copie transmise.



La modification de cette disposition législative mettra fin à cette tâche fastidieuse et sans plus-value et fera gagner du temps aux enquêteurs lors de la clôture de leurs procédures.

Échéance : 3^e trimestre 2016

Mesure 9.8 : Automatiser le traitement géolocalisé de photos et vidéos par le déploiement de Gendexif.

L'Institut de Recherche Criminelle de la Gendarmerie Nationale (IRCGN) a conçu une application qui permet l'analyse, la comparaison et l'exploitation des métadonnées, principalement des photos ou vidéos prises à partir d'un appareil photo ou d'un smartphone mais aussi de nombreux autres fichiers courants (pdf, docx...). Nommé Gendexif, cette application rend possible l'automatisation du traitement de gros volumes de fichiers, la géolocalisation, le filtrage ou le rapprochement de photos et de vidéos.

Outil d'aide à l'enquête, cette application révèle des éléments pouvant être déterminants à la résolution d'une enquête judiciaire. Elle permet notamment d'établir plus directement et plus aisément des rapports d'observation et de surveillance.

Hors cadre judiciaire, elle offre en outre de nouvelles facilités pour la constitution de dossiers de constatation d'accidents ou lors de la préparation d'opérations. Simple d'utilisation, intuitive, elle ne nécessite pas de formation complémentaire de l'utilisateur. Un manuel d'utilisation est toutefois téléchargeable.

Cette application est disponible sur intranet pour les unités territoriales (interfacée avec IDIC/SI) et sur Internet pour celles disposant d'un accès Cassiopée (unités de recherches notamment).

Échéance : immédiat

Mesure 9.9 : Faciliter la prise en compte du préjudice des victimes de cambriolage.

A l'issue de la phase des constatations de PTS réalisées au domicile, la victime a généralement besoin de plusieurs heures pour établir un bilan des biens dérobés et des justificatifs d'achat dont elle dispose, ainsi que pour prendre contact avec son assurance. Ainsi, l'audition, qui permet de générer le dépôt de plainte, est systématiquement différée.

La présente mesure vise à mettre à profit ce délai pour permettre à la victime de pré-remplir le listing des objets volés, qui sera annexé à la plainte.



Cette mesure s'appuie sur le portail de pré-plainte en ligne (PPEL) qui propose à la victime de saisir le(s) objet(s) concerné(s) par l'infraction dans un menu déroulant. Le formulaire établi par la victime est ensuite rattaché à la procédure en cours et vient alimenter LRPGN.

Avec cette mesure, les victimes sont guidées et ont le sentiment d'être acteurs de leur dépôt de plainte. Pour l'enquêteur, c'est aussi un gain de temps appréciable puisqu'il n'a plus qu'à vérifier avec la victime l'exhaustivité et l'exactitude des informations apportées.

Échéance : 4^e trimestre 2016.

Mesure 9.10 : Optimiser le processus de renouvellement des gilets pare-balles individuels.

Les dispositions prises en décembre 2015 (mesure 8.7) ont permis de raccourcir les délais de livraison des gilets neufs, laquelle intervient directement dans les unités en moins de 7 jours, à partir du moment où la formation administrative envoie la commande au Centre National du Soutien Logistique (CNSL) de Le Blanc.

Cependant, la durée de remplacement d'un gilet défectueux reste largement dépendante des délais en « amont », c'est-à-dire de la remontée de la demande du militaire vers la région de gendarmerie (ou assimilé).

Afin de réduire sensiblement ces délais, cette nouvelle mesure modifie le processus de perception/reversement via GEAUDE 2G MAT. Le nouveau module qui sera élaboré par le ST(SI)² comportera un champ spécifique « demande de changement de GPBLI défectueux » qui transmettra automatiquement la demande de l'unité élémentaire non seulement à la région concernée mais aussi au CNSL. Ce dernier pourra alors lancer sans délai le processus de commande et de livraison du GPBLI de remplacement, tandis que la région réalisera les opérations de gestion lui incombant.

Le didacticiel d'utilisation du module, disponible sur l'Intranet, sera actualisé pour faciliter la mise en œuvre de cette mesure. A titre transitoire et dans l'attente de la réalisation de ce module, les unités pourront adresser dès le 1^{er} juillet leurs demandes au CNSL par messagerie organique.

Échéance : 1^{er} juillet pour les demandes par messagerie organique au CNSL.
Courant du second semestre 2016 pour la mise en ligne du nouveau module GEAUDE 2G MAT.





Axe 2 – Alléger le fonctionnement et l'administration de l'institution

Mesure 9.11 : Accélérer les livraisons des commandes Vétigend.

L'obligation contractuelle de la société Paul Boyé Technologies est de livrer les colis VETIGEND sous délai maximum de 8 semaines après la fin de la campagne de commande.

Afin de réduire les coûts logistiques de livraison, qui représentent un coût annuel d'environ 1,3 millions d'euros, les envois de colis sont groupés par résidence/caserne, et l'expédition n'a lieu que lorsque tous les colis d'une même résidence sont complets et prêts.

La mesure consiste à envoyer les colis séparément sans attendre que toutes les commandes destinées à une même adresse de livraison soient prêtes. Les gains attendus en termes de délais sont estimés entre 1 et 2 mois en moyenne selon la date de passation de la commande (60 % des commandes sont passées au cours du 1^{er} mois de la campagne). L'impact financier est quant à lui évalué à 15 000 € par campagne, soit un surcoût annuel de 45 000 €, ce qui représente 3,5 % du coût actuel de la logistique du marché d'habillement.

L'expérimentation menée lors de la 1^{ère} campagne a montré que 5 % des effets ont été livrés avant la fin de la période de commande et 15 % avant la date habituelle de lancement des livraisons. Une généralisation de ce dispositif de livraisons anticipées est prévue dans le cadre de la 3^e campagne (prises de commandes mai-septembre, livraisons octobre-novembre).

Échéance : immédiat

Mesure 9.12 : Créer un espace commun (wiki) "opérations-emploi" facilitant le partage d'informations.

La mise en place d'un espace commun (« Wiki ») sur le site intranet « opérations-emploi » vise à améliorer les échanges entre la DOE et les échelons territoriaux de commandement, à accompagner le déploiement de projets (ex : Neogend) et à collecter et partager des données non disponibles dans les outils métiers (ex : Tableau de bord prévention-partenariat).

Dès son ouverture en juin 2016, le Wiki rendra possible :

- la suppression du tableau de bord semestriel demandé à chaque GGD pour recenser l'ensemble des acteurs, dispositifs et partenaires locaux de prévention de la délinquance ;
- l'accès pour l'échelon central à un outil de pilotage et de suivi en temps réel du déploiement des actions de prévention de la délinquance ;



- la mise à disposition des ETC (RG, GGD) d'un outil de suivi des actions de prévention de la délinquance et des partenariats déployés localement. Des cartographies seront automatiquement créées par département.

Cette première mise en œuvre concerne pour le moment essentiellement la prévention/partenariat, mais en fonction de ses besoins propres, chaque entité de la DOE pourra développer le Wiki (ex : création d'un espace ZSP pour mettre en commun des bonnes pratiques).

Échéance : immédiat

Mesure 9.13 : Mettre à disposition une application "annuaire" en mobilité.

Une application a été développée pour les terminaux Neogend afin de faciliter les accès à l'annuaire des personnes et des unités. Elle comprend différentes fonctionnalités :

- consultation hors ligne pour un département choisi (données importées) et en ligne pour les autres départements ;
- application synchronisée sur l'annuaire en ligne selon une fréquence paramétrable (pour le département choisi) ;
- possibilité d'insérer ses propres contacts et favoris ;
- accès aux favoris et aux personnels du département sélectionné avec une aide de complètement automatique à partir du client de messagerie ;
- possibilité de naviguer de manière conviviale dans l'arborescence des unités.

Cette application a été testée avec succès dans sa première version dans le groupement pilote du Nord.

Echéance : immédiat

Mesure 9.14 : Rénover le formulaire de messagerie organique.

L'interface de la messagerie organique a été profondément remaniée afin de faciliter le travail des utilisateurs. Ainsi, le nouveau formulaire permettra notamment :

- de partager un projet de message ou des modèles de documents ;
- de modifier la liste des destinataires ;



- d'ajouter des destinataires hors messagerie organique et même Internet (aide au complètement automatique sur les adresses organiques, RESCOM,... avec possibilité d'écriture directe) ;
- d'attacher des pièces jointes (sauf pour les modèles) ;
- de fonctionner hors ligne.

Son utilisation sera également rendue possible sur Neogend.

Echéance : septembre 2016

Mesure 9.15 : Fournir une aide en ligne à l'utilisation des logiciels de bureautique.

L'utilisation optimale des capacités des logiciels de bureautique Libre Office et Thunderbird nécessite un support pédagogique adapté, toujours à jour et accessible par tous.

Pour ce faire, le CPMGN mettra à disposition sur GendForm un ensemble de tutoriels au format pdf. Développés par une communauté d'utilisateurs, ils présentent et explicitent les principales applications utilisées.

Cette mesure vient s'ajouter aux formations qui peuvent être dispensées localement par les SSIC et qui doivent permettre aux utilisateurs de gagner en aisance dans l'utilisation des outils informatiques.

Echéance : octobre 2016

Mesure 9.16 : Autoriser les accès aux sites sécurisés Internet (https) à partir de l'Intranet gendarmerie.

Par défaut, les accès aux sites Internet sécurisés (https) à partir du poste de travail Intranet sont bloqués. Toute ouverture de flux nécessite une demande officielle puis une analyse par les équipes techniques avant que l'ouverture ne soit prononcée (si elle est jugée sans risque).

La mesure consiste à autoriser par défaut les accès aux sites https sans affaiblir le niveau de sécurité du système d'information :

- les flux seront déchiffrés à la volée sur la passerelle Internet/Intranet afin d'y être analysés et éviter ainsi l'exécution de codes malveillants sur les postes de travail ;
- l'utilisateur sera averti de ce mode de fonctionnement.



Ce service est mis en place par la gendarmerie conformément aux prescriptions de l'agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI).

Une expérimentation sera conduite dans les départements du Cantal et de la Meurthe-et-Moselle avant une généralisation du dispositif.

Echéance : novembre 2016

Mesure 9.17 : Aider les militaires en mission à s'héberger en région parisienne.

Les cercles, mess, hôtels et chambres de passage en Île-de-France dépendent de différents intervenants et prestataires, rendant parfois difficile pour un militaire en mission la recherche d'un hébergement et d'un restaurant administratif.

Afin de faciliter l'organisation de ces déplacements, l'ensemble des informations (coordonnées, tarif, capacités, localisation...) des organismes prestataires (IGESA, MINDEF, MININT, DGGN, RGIF, Maison de la gendarmerie, Fondation Jean Moulin...) sera regroupé sur une page intranet.

Echéance : 4^e trimestre 2016

Mesure 9.18 : Alléger la procédure d'autorisation de port de la tenue civile pour les militaires enceintes.

Les militaires enceintes sont astreintes à une double procédure :

- d'une part, l'obligation de déclarer leur état de grossesse auprès du commandant de formation administrative (CFA) avant la fin du 4^e mois ;
- d'autre part, l'obligation de demander au notateur 1^{er} degré l'autorisation de port de la tenue civile.

Cette double formalité est source de lourdeur administrative. La demande expresse de port de la tenue civile ne présente aucune plus-value, l'autorisation étant délivrée de plein droit dès lors que l'état n'est plus compatible avec le port de l'uniforme. La mesure consiste donc à supprimer la demande d'autorisation du port de la tenue civile. Il y a lieu de considérer que la déclaration de grossesse vaut tacite autorisation du port de la tenue civile aux femmes militaires enceintes qui ne peuvent plus revêtir l'uniforme.

Echéance : 4^e trimestre 2016



Mesure 9.19 : Supprimer ou simplifier certaines procédures RH.

Dans le cadre du travail de simplification des procédures administratives, deux actes administratifs sont supprimés :

- l'agrément pour les emplois réservés adressés par les gestionnaires déconcentrés à la DGGN/BPSOCV. Cet agrément, établi pour permettre à l'échelon central de conserver un rôle de pilotage, ne se justifie plus ;
- l'avis de l'inspecteur général des armées-gendarmerie pour les décisions simples de radiation des cadres. Cet avis, après plusieurs années d'exercice, n'apporte pas de plus-value à la démarche.

Par ailleurs la notation intermédiaire est modifiée. Si le principe de cette notation est conservé, celle-ci se présentera sous la forme simplifiée d'une fiche d'appréciation.

Échéance : immédiat

Mesure 9.20 : Accélérer et fiabiliser la prise en compte administrative des arrêts maladie.

Le processus actuel de traitement des arrêts maladie ne donne pas satisfaction. Il obéit à des pratiques différenciées alourdissant la charge de travail des unités et des formations administratives qui doivent ressaisir les informations sur Agorh@. Il est souvent source d'erreurs et de retards préjudiciables au suivi des droits des militaires.

Pour remédier à ces difficultés, la procédure sera uniformisée et simplifiée. La compagnie ou l'escadron suivant déjà la situation de prise d'armes et les visites médicales de ses militaires, c'est à ce niveau que se traiteront désormais les arrêts maladie. La charge de travail des unités territoriales et des formations administratives sera ainsi allégée.

Le militaire transmettra, via son unité, l'original de son arrêt maladie à sa compagnie ou à son escadron qui, à l'instar des visites médicales périodiques, saisira directement sur Agorh@ l'arrêt maladie et classera le document. Cette saisie directe, réalisée par une autorité connaissant bien le militaire, garantira une plus grande exactitude des informations et une mise à jour rapide de sa situation administrative.

Une nouvelle fonctionnalité d'Agorh@ permettra par ailleurs de générer, dès la saisie des informations, une décision de placement en congé de maladie. La formation administrative ne conservera ainsi plus qu'un rôle résiduel et se concentrera sur le



contrôle, le suivi de la durée des congés et sur l'enregistrement des congés les plus techniques (maternité entre autres).

Échéance : 4^e trimestre 2016

Mesure 9.21 : Rationaliser et simplifier le contrôle et le renouvellement des munitions MO.

Les grenades et les artifices de lancement destinés au maintien de l'ordre ont une durée de vie opérationnelle moyenne de 6 à 10 ans. La manœuvre actuelle de renouvellement repose sur un reversement des escadrons vers les régions, puis des régions vers le service munitions du CNSL à Le Blanc. Celui-ci est alors chargé de réapprovisionner les régions et de livrer au CNEFG de Saint-Astier les munitions déclassées « instruction ».

Or les EGM effectuent un stage à Saint-Astier tous les 2 ou 3 ans, en moyenne, et s'y déplacent avec leur dotation de munitions. Le dispositif qui sera mis en place permettra aux EGM d'y reverser directement les munitions les plus anciennes, que le CNSL aura préalablement déclassées « instruction » après avoir réalisé une visite technique sur place.

L'objectif est de rationaliser la manœuvre logistique en supprimant des charges de gestion comptable, de manutention puis de transport logistique sur de longues distances, consécutives au renouvellement des dotations.

Les EGM bénéficieront ainsi du rajeunissement immédiat de leur dotation, grâce à un stock prépositionné au CNEFG selon un rythme tenant compte des capacités de stockage du centre (le CNEFG consomme en moyenne 25 000 grenades déclassées par an). Le service munitions du CNSL n'aura plus à se déplacer dans les régions mais réalisera la surveillance technique à Saint-Astier. Les armuriers du CNSL seront appuyés par les armuriers du CNEFG pour le tri et le reconditionnement des munitions déclassées, le SAELSI assurant le suivi des flux entre le CNSL et le CNEFG.

Le COMSOPGN étudie également la possibilité de mettre en oeuvre un dispositif similaire sur le site de Rosny-sous-bois au profit des EGM déplacés en Île-de-France.

Echéance : juillet 2016

Mesure 9.22 : Faciliter le suivi de la DFUE.

Dans le cadre d'une informatisation des registres papiers, la DSF a diffusé en 2013 des fichiers sous forme de tableur pour suivre la comptabilité de la DFUE.



Toutefois, malgré l'avancée qu'ils apportent dans la tenue de la comptabilité, ces tableurs n'ont qu'une durée de vie et des fonctionnalités limitées.

Le développement d'une véritable application REUNI a donc été initié par la DSF avec le concours du ST(SI)², afin d'assurer la pérennité du suivi de la comptabilité et de faciliter les mises à jour ainsi que les envois aux trésoriers militaires. Cette première étape est également un préalable à des évolutions fonctionnelles, en particulier une dématérialisation complète à moyen terme.

Échéance : octobre 2016



Axe 3 – Valoriser les Hommes et les compétences

Mesure 9.23 : Rénover le cursus de formation en police judiciaire.

Développée dans le cadre du GT Formation PJ, cette mesure consiste à redonner de la cohérence à la formation des enquêteurs en matière de police judiciaire. Il s'agit d'offrir des contenus de stage renouvelés et densifiés apportant le juste niveau de compétence au militaire concerné. L'accès de l'ensemble des personnels pratiquants la police judiciaire au nouvel intranet judiciaire vient renforcer cette mesure.

Ce nouveau parcours accompagnera la progression des militaires lors des moments clés de leur carrière :

- renforcement de la formation PJ en ESOG (10h supplémentaires) ;
- parcours de formation OPJ renouvelé (intégrant le renforcement de l'enseignement en présentiel) et nouvel examen OPJ en 2017 ;
- fusion de la formation OPJ examen avec les AVP ;
- réussite à l'examen OPJ : stage « perfectionnement OPJ », de niveau régional, obligatoirement suivi dans l'année ;
- inscription au TA d'adjudant : création d'un module PJ dans le SNFEO ;
- accession au commandement d'une unité élémentaire : création d'un module PJ dans le futur stage préparatoire au premier commandement (SPPC).



Plus spécifiquement, pour les enquêteurs d'unités de recherches (UR), seront mis en place :

- un stage « enquêteur d'UR », obligatoirement suivi dans l'année de la 1^{ère} affectation. Un dispositif de validation de l'expérience professionnelle sera mis en place à destination des militaires affectés en UR depuis plus de trois ans et n'ayant pu accéder au stage ;
- un stage « enquêtes complexes », réservé aux militaires de sections de recherches et offices centraux.

Échéance : septembre 2016

Mesure 9.24 : Améliorer les processus de récompense des gendarmes.

Pour récompenser de manière juste et dans des délais raisonnables les personnels méritants, le commandement doit pouvoir s'appuyer sur des outils informatiques fiables, pouvant être mis en œuvre de manière souple et rapide.

Dans l'esprit de la feuille de route, la DPMGN a développé dans Agorh@ deux dispositifs permettant d'améliorer les processus de récompense des militaires de la gendarmerie :

- l'établissement des listings des primes pour résultats exceptionnels : une nouvelle requête sur Agorh@, disponible dans les menus « commandement » et « gestionnaire » permet de retrouver les personnels présents l'année précédente et ayant effectué plus de 6 mois dans l'unité. Le travail de préparation de la PRE s'en trouve simplifié et les données RH nettement fiabilisées ;
- le travail de proposition et de sélection pour l'attribution de la médaille de la sécurité intérieure : les notices de proposition sont supprimées et remplacées par un seul tableau récapitulatif et l'informatisation sur Agorh@ de l'ensemble du processus de transmission des documents. Cet allègement est très significatif car il concerne un nombre important de militaires (environ 400 propositions pour 250 attributions en moyenne voire plus si des événements particuliers l'exigent).

Par ailleurs, afin de renforcer la connaissance des récompenses pouvant être délivrées en cas d'action méritoire, un memento est mis en ligne sur le site Intranet du bureau de la Chancellerie.

Échéance : immédiat



Mesure 9.25 : Fiabiliser le décompte des bonifications pour services aériens, subaquatiques et des services en campagne.

La prise en compte des droits des militaires lorsqu'ils effectuent certaines missions particulières (services aériens, subaquatiques) ou lorsqu'ils « font campagne » nécessite, en général, de longs délais de traitement. Cette situation peut engendrer des oublis ou des erreurs.

Afin de fiabiliser ce processus, deux nouvelles fonctionnalités seront développées sur Agorh@ :

- la saisie directe de la mission effectuée par l'autorité constatant la réalisation du risque (ex : section aérienne ou brigade nautique). Cette tâche se fera « à la source », évitant ainsi les erreurs possibles dues à une double saisie tout en gagnant du temps dans la prise en compte des droits ;
- la saisie automatique des bénéficiaires de campagne des militaires affectés en Corse, outre-mer et à l'étranger. Cette prise en compte sera générée par l'OMI ou le constat d'arrivée sur le territoire. A terme, un système équivalent sera développé pour les missions temporaires (déplacements GM, OPEX). Le gestionnaire RH n'aura quasiment plus à intervenir, ce qui renforcera la fiabilité des données et la rapidité de leur prise en compte.

Échéance : 4^e trimestre 2016

Mesure 9.26 : Faciliter le suivi RH des unités.

Avec Agorh@, chaque personnel de la gendarmerie dispose d'une fiche individuelle de renseignement (FIR) contenant toutes ses données RH à jour. Grâce à un nouveau développement, il est désormais possible de créer une " FIR unité".

Ainsi, le commandement de tout niveau (brigade, peloton, compagnie, escadron et groupement) peut éditer une fiche collective de renseignements réunissant en un seul et même document toutes les données RH de ses unités (effectifs autorisés et réalisés, liste nominative des personnels avec, entre autres, leur statut, qualifications, candidatures, FDV, permutations, indisponibilités...).

Ces informations permettent au commandement d'avoir une connaissance précise et à jour de la situation RH des militaires (projets professionnels, FDV ou demande de permutation en cours) et ainsi, par exemple, de préparer plus facilement les visites d'unités.



La gestion RH de proximité gagne dès lors en réactivité, en précision et en fiabilité. Dans le même temps, le travail chronophage de mise à jour des listes nominatives d'unité par les secrétariats de niveau compagnie/escadron et groupement n'a plus lieu d'être.

Échéance : immédiat

Mesure 9.27 : Clarifier les règles administratives régissant les frais de déplacement et le paiement de la solde.

Les règles administratives souvent complexes ne permettent pas toujours aux militaires et aux gestionnaires de comprendre et d'appliquer le plus justement possible la réglementation concernant les frais de déplacement, ce qui peut conduire à des erreurs préjudiciables. De la même façon, la complexité de la fiche de solde est un obstacle à la bonne compréhension des règles de rémunération.

Afin de mieux informer les militaires sur le paiement de leurs frais de déplacement et de leur solde, deux guides explicatifs seront mis en ligne sur intranet.

S'agissant des frais de déplacement, le guide s'adressera aux militaires mais aussi aux gestionnaires de proximité (compagnie, escadron) afin d'améliorer la mise en œuvre de la réglementation dans le paiement des frais de déplacement.

Quant à la solde, le guide en détaillera les éléments constitutifs pour que chacun puisse en comprendre au mieux la transposition à sa situation personnelle.

Échéance : 4^e trimestre 2016





COMMENT TROUVER LES DÉTAILS D'UNE MESURE EN QUELQUES CLICS ?

1

Sur Intranet ou Gendcom, j'accède dans le menu principal du site Feuille de route aux "Mesures prises"



2

Je recherche ensuite dans un des documents de synthèse une mesure par thème ou par mot clef



exemple : moto

Le code couleur renseigne sur l'exécution de la mesure

■ réalisé ■ en cours ■ abandon

3

Pour les mesures réalisées, je trouve tous les détails dans le sous-dossier correspondant (ici "Mesures 6"), à la rubrique "Mesures nouvelles".

- le contenu de la mesure dans "présentation détaillée des nouvelles mesures";
- le texte de référence téléchargeable en lien sur la page.



6.7 - Augmenter le nombre de militaires formés à l'utilisation de motoscyclistes tout terrain de 125 cm3.





Axe 1 : Renforcer l'action opérationnelle et la production de sécurité

		Mesures détaillées	Références des mesures prises	Observations – points d'attention
Renforcer le niveau de préparation des unités opérationnelles	2.2	Renforcer les capacités d'intervention professionnelle au sein des unités (formation MIP et AMIP)	NE 46 962 GEND/DPMGN/SDC/BFORM du 10 juin 2013 Mesure complétée par 4.54 et extension aux militaires qui suivent le SNFEO.	
	2.3	Supprimer les tests probatoires OPJ et DA	MSG 35 309 GEND/DPMGN/SDC/BFORM du 23 mai 2013 (OPJ) MSG 43 651 GEND/DPMGN/SDC/BFORM du 30 mai 2013 (DA)	
	2.4	Affecter, en sortie d'école, des sous-officiers immédiatement opérationnels (TIP, CIAPT PIE, TICP, brevet militaire de conduite)	Correspondance 52 494 GEND/DPMGN/SDC du 27 juin 2013	
	2.5	Recourir aux stands de tir de la police ou civils pour faciliter l'instruction au tir (procédure existante et mise à disposition d'une cartographies des stands de tir)	Circulaire 58 000 DEF/GEND/SF/INFRA/PE du 21 juillet 2008 NE 132616 DEF/GEND/SF/INFRA/PE du 21 octobre 2008 NE 13645 GEND/DSF du 20 février 2013	Cartographie des stands de tir disponible sur le site du SAELSI : http://saelsi.psi.minint.fr/documentation/cartographies/425-infrast/ Les agréments et homologations des stands relèvent des SGAMI.
	4.6	Simplifier, rationaliser et sécuriser l'instruction au tir des personnels de la gendarmerie nationale	Instruction 59 000 GEND/DPMGN/SDC/BFORM du 24 janvier 2014	
	6.7	Augmenter le nombre de militaires formés à l'utilisation des motocyclettes tout terrain (MIT) de 125 cm ³	NE 23 644 GEND/DPMGN/SDC/BFORM du 1er avril 2015	
	8.8	Rénover la formation des réservistes opérationnels afin de disposer d'APJA immédiatement aptes à l'emploi	<i>Le dispositif est en préfiguration dans plusieurs régions avant une généralisation en 2017.</i>	
	8.9	Mettre en place des parcours de formation à distance adaptés aux besoins du terrain	<i>Déploiement de la solution en région Poitou-Charente. Généralisation prévue en fin d'année 2016.</i>	
	Bannir toute demande de tableau complémentaire pour des données déjà disponibles dans les infocentres ou les logiciels déployés	1.9	Utiliser le seul module EVT de BDSP pour rendre compte des opérations nationales	NE 68 500 GEND/DOE/SDDOP/BVO/DR du 15 novembre 2011
2.6		Abroger les comptes-rendus, états ou tableaux inutiles, obsolètes ou correspondant à une pratique sans référence textuelle afin d'alléger les synoptiques des régions et échelons subordonnés. Vérifier que les données demandées ne sont pas accessibles via les Infocentres et les logiciels en place.	NE 47 116 GEND/MPP du 12 juin 2013 NE 46 508 GEND/MPP du 8 juin 2013 NE 6 711 GEND/MPP du 27 janvier 2014 NE 8 932 GEND/MPP du 6 février 2015 (mise à jour du 1er mai 2015) - Vérifications particulières lors des déplacements de l'équipe projet feuille de route dans les unités et états-majors. - Synoptique DGGN actualisé au 1er mai 2015.	
2.7		Automatiser avec Pulsar Service la mise à disposition du CORG des situations de prise d'arme et de permanence des unités territoriales, annulant ainsi les remontées manuelles	NE 47 037 GEND/DOE du 11 juin 2013	Amélioration de Pulsar service grâce aux retours d'expérience terrain (mesure 5.24). Déploiement achevé.
2.8		Mettre fin à la double saisie sur les comptes-rendus d'événement entre BDSP et BB2000 avec le déploiement de Pulsar Service	NE 47 037 GEND/DOE du 11 juin 2013	
2.9		Uniformiser et simplifier les remontées d'information PJ vers les échelons supérieurs	Circulaire 12 157 DOE/SDPJ/BAC du 14 juin 2013	
2.12		Autoriser le logiciel TBUR (tableau de bord des unités de recherches) au sein des sections de recherches	Message 53 321 GEND/DOE/SDPJ du 28 juin 2013 Message 28 631 GEND/DOE/SDPJ du 29 avril 2015 Mise à niveau du logiciel CERBERE au profit des offices et SR Déploiement effectif le 1er avril 2015 dans les SR et offices. Emploi en BR à l'étude.	
Amplifier l'action du gendarme et concentrer l'action du gendarme sur son cœur de métier	1.1	Ne produire que le nombre de procédures prévu par l'art 19 CPP (PV original+1 copie)	Art 19 du CPP - NE 53297 DOE/SDPJ/BPJ du 02 juillet 2013	
	1.2	Se limiter, pour l'assistance aux huissiers, aux seuls cas où le concours de la force publique a été accordé	Art L142-1 et R153-1 du code des procédures civiles d'exécution MSG 52 455 GEND/DOE/SDSPSR/BSP du 26 juin 2013 NE 53 301 GEND/OE/SDPJ/PJ du 02 juillet 2013	
	1.4	Ne pas donner suite aux demandes formulées par les avocats ou les compagnies d'assurance pour obtenir des copies de procédures d'accident corporel de la circulation routière	NE 4 530 DEF/GEND/OE/EMP/PACR du 7 juin 2002 MSG 51 539 GEND/OE/SDSPSR/SRFMS du 26 juin 2014	
	1.6	Dans les brigades compétentes exclusivement en ZPN, appliquer strictement les règles d'accueil du public	MSG 56 115 GEND/OE/SDSPSR/BSP du 08 juillet 2013	
	1.7	Limiter l'usage du PV de synthèse aux seules enquêtes le justifiant	NE 25 447 GEND/DOE/SDPJ/PJ du 07 mai 2014 <i>Mesure revue et confirmée lors du GT gendarmerie/justice 2014</i>	
	2.13	Limiter en moyenne à 1, au maximum 2 par semaine, le nombre de services coordonnés et planifiés qui sont imposés aux unités territoriales (BTA et COB)	NE 47 411 GEND/DOE/SDSPSR/BSP du 20 juin 2013 (CLASS. 31.41)	
	2.14	Allonger la durée des déplacements des escadrons de gendarmerie mobile en Corse de 45 à 60 jours	MSG 45 266 GEND/DOE/SDDOP/BOP du 7 juin 2013 <i>Mise en œuvre effective depuis novembre 2013</i>	
	2.15	Autoriser les PI des EGM à intervenir au niveau du groupe, hors les missions de maintien de l'ordre	MSG 57 090 GEND/DOE/SDDOP/BOP du 11 juillet 2013	
	2.16	Assouplir la doctrine d'emploi des herces en vue d'accroître la sécurité des personnels	NE 84 918 GEND/DOE/SDSPSR/BSP du 25 octobre 2013 NE modificative 4073 GEND/DOE/SDSPSR/BSP du 20 janvier 2014	
	2.17	Simplifier la procédure de location de véhicules banalisés pour les unités de recherche, via un marché UGAP	NE 54 421 GEND/DSF/SDEL/BMOB du 8 juillet 2013 <i>Mesure à disposition des régions</i>	

Amplifier l'action du gendarme et concentrer l'action du gendarme sur son cœur de métier (suite)	2.18	Mettre en œuvre le nouveau régime de la procédure de déclaration d'arme	Décret n° 2013-700 du 30 juillet 2013 portant application de la loi n° 2012-304 du 6 mars 2012 (INTD1310029D) <i>Mise en ligne d'un guide pratique (mesure 5.11) sur intranet (DOE)</i>
	5.11	Mettre en ligne un guide pratique relatif à la nouvelle législation sur les armes	<i>Guide pratique en ligne sur le site du CPMGN et de la DGGN/DOE/sécurité publique.</i>
	2.19	Utiliser la visioconférence pour les auditions de témoin et les confrontations à distance	NE 44316 GEND/DOE/SDPJ/BPJ du 12 juin 2013 <i>Sujet suivi dans le cadre des rencontres Justice/Gendarmerie</i>
	2.20	Simplifier la procédure de saisie-attribution (PV « argumentaire de saisie » dans LRPGN et accélération de la procédure d'immatriculation)	NE 624 GEND/DOE/SDPJ/PJ du 15 janvier 2014 NE 18045 GEND/DOE/SDPJ/BAC du 11 mars 2014 <i>Mise en ligne le 22/11/2013 du PV « argumentaire des saisies » dans LRPGN. Procédure valorisée par mesure complémentaire 5.9.</i>
	2.21	Respecter le principe de territorialité (ZPN, ZGN) dans les demandes émanant du STRJD	NE 47 091 GEND/OE/SDPJ/BAC du 12 juin 2013
	6.6	Expérimenter le fonctionnement d'unités territoriales interdépartementales	<i>Dans le cadre de la modernisation du maillage territorial, les échelons territoriaux peuvent proposer l'appui interdépartemental entre unités. Un décret conjoint du Ministre de l'Intérieur et de la Justice en date du 1^{er} juin 2016 accorde une extension de compétence sur deux départements à 18 unités.</i>
	2.22	Supprimer les enquêtes de moralité, et centraliser, à titre expérimental, les enquêtes administratives au niveau groupement (BDRIJ)	NE 39 500 GEND/DOE/SDSPSR/BSP du 27 juin 2014 <i>Mesure effective depuis le 1er octobre 2014. Pas de difficulté observée dans la mise en œuvre lors des déplacements terrain.</i>
	2.23	Confier aux unités de sécurité routière, à titre expérimental dans 5 GGD, les enquêtes d'accidents mortels, d'ACCIMADA et d'ACCITRAPU. Élargir cette expérimentation aux accidents corporels pour 2 autres GGD	NE 18 369 GEND/DOE/SDSPSR/BSRFMS du 11 avril 2014 MSG 61 393 GEND/DOE/SDSPSR/BSRFMS du 02 septembre 2014 <i>Mesure mise en œuvre de façon différenciée selon les régions.</i>
	2.24	Améliorer les règles d'emploi et les dispositifs techniques des messageries, afin de limiter le nombre de messages reçus	NE 48 390/ST(SI)?/SDAC du 14 juin 2013 pour les directives d'emploi NE 026894 GEND/CAB du 16 avril 2014. - Outil de suivi en temps réel et de contrôle existant : http://santres.gendarmerie.fr/ - modalités d'exploitation à définir. - Sensibilisation aux règles d'Or [Gend'Info novembre 2013]. - Publication de l'étude sur l'usage et les contraintes engendrées par les messageries intranet [février 2014]. - Création d'un bouton « Etat néant » sur la messagerie organique (mesure 5-34). - Possibilité d'abonnement à des fils d'information (flux RSS) liée à la rénovation des sites Intranet depuis le 28/9/2015.
	6.4	Augmenter la taille des boîtes aux lettres électroniques de la messagerie interpersonnelle	<i>Mesure effective.</i>
	3.1	Progresser dans l'adaptation du dispositif territorial de la gendarmerie (dissolution d'unités de faible effectif et des GC de petites compagnies)	<i>Rénovation continue du dispositif territorial pour l'adapter à la délinquance et aux évolutions des bassins de vie en liaison avec les échelons territoriaux.</i>
	3.2	Adapter les GC Compagnie aux besoins opérationnels : positionnement SOG/CSTAGN, accès à certains fichiers,...	Circulaire 20 000 GEND/DOE/SDSPSR du 03 janvier 2014 (modalités d'emploi opérationnel des CSTAGN) Circulaire 6 199 GEND/DOE/SDOE du 23 janvier 2014 (TEA des GC Cie)
	3.3	Élargir le port de la tenue civile pour les GM en service de zonalisation	Circulaire 29 000 GEND/DOE/SDSPSR/BSP du 2 juillet 2015 relative à l'action en tenue civile des militaires de la gendarmerie nationale.
	4.5	Assouplir les règles relatives au port de la tenue civile pour les unités de terrain	
	4.8	Réaliser un guide pratique recensant l'ensemble des investigations numériques possibles afin d'identifier le recenseur d'un appareil numérique dérobé (smartphone, tablette...)	<i>Guide en ligne dans l'intranet judiciaire :</i> https://cyber-aide.sso.gendarmerie.fr/fichiers/RapportGuideTracage.pdf
	4.9	Mettre à la disposition des BPDJ un outil de prévention adapté aux nouvelles menaces [« permis Internet »]	NE 95 235 GEND/SIRPA du 12 décembre 2013
	7.8	Diminuer le nombre de référents prévention dans les unités au profit d'un correspondant unique : le correspondant territorial de prévention de la délinquance	Circulaire 18 000 GEND/OE/SDSPSR/BSP du 20 avril 2016 Circulaire 118 000 GEND/OE/SDSPSR/BSP du 20 avril 2016 (circulaire d'application)
	7.9	Expérimenter un réseau collaboratif pour les acteurs de la chaîne territoriale de prévention et de partenariat	<i>Lancement de communautés du 30 septembre 2015 pour 4 communautés représentant 500 membres :</i> - les officiers adjoints prévention (OPP) des GGD ; - les référents sûreté ; - les référents Intelligence économique ; - les officiers référents psychologues.
	7.7	Guider la rédaction des fiches de renseignement simplifiées (FRS)	<i>Document en ligne sur le site DOE (DOE/applis métiers/site BDSP).</i> http://doe-applis.sso.gendarmerie.fr/dossiers/module-rensgipasp/mémentos-et-fiches-guides/ensemble-des-utilisateurs
	4.10	Développer, dans le cadre de la lutte contre la délinquance liée aux flux routiers et autoroutiers, l'action des unités de sécurité routière en matière de police judiciaire et de renseignement, en étroite coopération avec les unités territoriales	NE 19 000 GEND/OE/SDSPSR/BSRFMS du 16 mars 2015
4.11	Optimiser l'emploi des militaires de la GM composant les détachements à résidence (DARE) dans des missions opérationnelles au profit de la GD	MSG 97 366 GEND/OE/SDDOP/BOP du 9 décembre 2013 <i>Mesure mise en œuvre qui fait l'objet d'un suivi trimestriel et non plus mensuel. Son optimisation sera facilitée ultérieurement avec la mise en place de Pulsar GM (horizon 2016).</i>	

Amplifier l'action du gendarme et concentrer l'action du gendarme sur son cœur de métier (suite)	4.12	Engager avec la commission de la gendarmerie mobile une réflexion sur l'identification à l'échelon zonal de cette subdivision d'arme	Prise en compte de la Commission GM par le Major Général et réunion trimestrielle des C2 zonaux, en charge de la GM, pour traiter spécifiquement des problématiques de cette subdivision d'arme. La circulaire 143 500 GEND/DOE/SDDOPP/BOP a été modifiée en ce sens le 30 octobre 2014.
	7.10	Faciliter l'accès des gendarmes mobiles aux applications métiers de la GD	Document en ligne sur le site DOE (DOE/Ordre public/Doctrine). http://doe.gendarmerie.fr/dossiers/ordre-public/543-doctrine-demploi-des-unites-gm
	6.10	Expérimenter l'allègement du dispositif statique de sécurisation des courses cyclistes (renforcement de la composante dynamique)	Les travaux en cours au niveau ministériel prévoient la rédaction de nouvelles dispositions donnant des pouvoirs élargis aux signaleurs lesquels nécessiteront une modification du code de la route.
	7.11	Permettre aux réservistes opérationnels d'utiliser les systèmes d'informations de la gendarmerie au moyen de cartes professionnelles spécifiques	Mesure en place depuis la mise en œuvre de la nouvelle carte professionnelle V2
	8.5	Clarifier les conditions de port de l'arme par les GAV sur la voie publique	NE 24 690 GEND/DOE/SDSPSR/BSP du 19 avril 2016
	8.6	Autoriser les GAV à utiliser les herse	MSG 77 808/GEND/DOE/SDSPSR/BSP du 28 octobre 2015
Faciliter les démarches et les relations du citoyen avec la gendarmerie	2.25	Réorganiser selon une approche « service » l'actuel site Internet Gendarmerie	Mise en œuvre depuis février 2014
	2.26	Accentuer la présence des groupements de gendarmerie sur les réseaux sociaux (expérimentation sur 7 GGD volontaires)	NE 47 338 GEND/SIRPA du 12 juin 2013 85 pages GGD dont 6 pages COMGEND ouvertes au 1 décembre 2015. Diffusion d'un document pédagogique Facebook à l'ensemble des groupements participants. Diffusion électronique d'un guide du bon usage des réseaux sociaux (octobre 2013).
	5.15	Étendre l'utilisation de l'application smartphone "Stop Cambriolages" du GGD34 à d'autres groupements de gendarmerie départementale volontaires	MSG 64 267 GEND/OE/SDSPSR/SP du 19 septembre 2014.
	6.5	Refondre l'espace « recherches judiciaires » sur le site Internet de la Gendarmerie	Des travaux sont en cours pour créer un site commun avec la police nationale.
	7.3	Expérimenter le dispositif QUARO (Qualité de la Réponse Opérationnelle) dans 5 GGD	NE 64 304 GEND/DOE/SDSPSR/BSP du 17 octobre 2015 L'expérimentation dans les GGD 23, 38, 39, 49, 54 a donné satisfaction et la généralisation du dispositif est retenue.
	7.4	Faciliter l'information et l'assistance des touristes et des résidents étrangers	Travaux en cours.
Tirer tous les bénéfices des possibilités offertes par les nouvelles technologies	1.10	Simplifier les « statuts d'engagement » de BDSF	Circulaire 35 500 GEND/DOE/SDDOP/BVO/DR du 9 septembre 2011
	3.4	Simplifier la réalisation des croquis d'accident	Prise en compte dans la mesure 5.12 (rénovation des directives sur les modalités de réalisation du croquis accident).
	3.6	Développer la mise à disposition d'informations sur les terminaux mobiles au profit des gendarmes en service hors du bureau	
	3.7	Faire converger les terminaux mobiles utilisés par les gendarmes en un terminal unique multi-fonctions [A titre d'exemple, doubler le terminal PVe d'une capacité de terminal électronique de paiement (étude à conduire en liaison avec l'ANTAD)]	Mesures clôturées car intégrées dans le cadre de la mesure 6.1 : développer les outils numériques mobiles du gendarme et les expérimenter dans un GGD.
	3.8	Développer les téléservices pour permettre en particulier l'inscription en ligne des Opérations tranquillité vacances (OTV) et tranquillité seniors	En 2016, le service OTV sera inauguré sur une plate-forme ministérielle (1 ^{er} semestre). Le développement des téléservices s'inscrit dans le cadre des travaux en cours pour l'équipement numérique du gendarme (mesure 6.1).
	3.9	Moderniser nos procédures internes en s'appuyant pleinement sur les capacités de dématérialisation ; le recours à la signature électronique ; le développement de l'archivage électronique	- Dématérialisation : deux avancées mises en œuvre en 2014, simplification des relevés décadactylaires (mesure 4.3) et des traces latentes via la numérisation (mesure 4.4). - Signature électronique : maîtrise de la brique technique qui pourra être utilisée dans les futures applications. En outre, les cartes professionnelles permettront aux OPJ de signer leurs réquisitions d'interceptions judiciaires sur la PNIJ (application dépendante du MIN.JUST.) - Archivage électronique : travaux en cours à la DGGN en relation avec le MININT.
	3.10	Améliorer le contenu et la pertinence des infocentres pour poursuivre dans le temps l'effort visant à bannir les tableaux de bord manuels	NE 11 893 GEND/DOE du 13 février 2014. Clarification de l'architecture de l'Infocentre Birt et du processus de création des documents. 66 documents d'entreprise ont ainsi été supprimés de l'Infocentre XI. Des formations ont été effectuées pour les BPCO-SPEC, les BDRJ et les bureaux de la DGGN fin 2014 et en mars 2015. Des groupes utilisateurs vont également être formés avant l'été 2015. De nouvelles formations sont préparées pour l'automne 2015.
	3.11	Bénéficier d'un logiciel de reconnaissance vocale pour le traitement des écoutes téléphoniques	Mesure abandonnée compte-tenu de difficultés techniques. Mise en place d'un dispositif (mesure 5.8) facilitant la manipulation d'un fichier sonore en vue de la retranscription sous LRPGN.
	3.5	Mieux intégrer les évolutions rapides du cyberspace dans tous les volets missionnels de la gendarmerie (mise en place depuis le 1er avril 2013 d'un chargé de mission Cybersécurité et Nouvelles technologies auprès du DGGN)	Contribution à la stratégie ministérielle de lutte contre les cybermenaces. Mise à disposition d'un module de formation à distance des "premiers intervenants" (planton) en matière de cybercriminalité [Gend'Form].
	4.1	Permettre au gendarme de retrouver son environnement de travail personnel sur tout poste informatique de l'institution à partir d'un support numérique nomade	NE 101 010 GEND/ST(SI)²/SDAC/BCCP du 23 décembre 2013 Un tutoriel est disponible à l'adresse suivante : http://wiki.sso.gendarmerie.fr/cledugendarme/Accueil

Tirer tous les bénéfices des possibilités offertes par les nouvelles technologies (suite)	4.2	Promouvoir l'usage exclusif de l'outil cartographique CartOps optimisé [intégration automatique des données BDSP et LRPGN]	Outil disponible depuis janvier 2014. Plusieurs supports de formation sont disponibles : - un tutoriel sur le site du CPMGN dans la rubrique médias : http://cpmgn.gend/ead/gendform - quatre documents en format Pdf en téléchargement sur le site du CNAU, menu E- documentations : http://cnau.gend
	5.16	Mettre à disposition « Idic », outil cartographique opérationnel facilitant la préparation et la conduite d'une manœuvre (opération de PJ ; suivi d'un phénomène délinquant ; recherches de personnes disparues, préparation d'une escorte...)	NE 51 940 GEND/DOE/SDSPSR/BSP du 28 juillet 2014
	4.3	Simplifier les vérifications d'identités (transmission des relevés décadactylaires au FAED)	NE 14 185 GEND/PJGN/STRJD du 13 décembre 2013 (expérimentation) NE 6 121 GEND/PJGN/STRJD du 03 juin 2014 (généralisation)
	4.4	Simplifier la numérisation des fiches de discrimination et de traces latentes (digitales et palmaires) relevées sur une scène d'infraction	NE 14 186 GEND/PJGN/STRJD du 13 décembre 2013 Dispositif généralisé depuis le mois de janvier 2014.
	4.13	Fiabiliser la remontée des pièces de procédures au travers de LRPGN (suppression d'Erid@n)	Effectif depuis le 15 janvier 2014.
	4.14	Expérimenter la transmission dématérialisée des PV accidents à TRANSPV / AGIRA dans 5 GGD pendant 3 mois	La solution proposée par AGIRA ne permet pas une dématérialisation complète et n'offre pas de garanties suffisantes de sécurité. Cette mesure est supprimée.
	5.17	Accélérer l'accès aux applications et outils informatiques des unités élémentaires en augmentant les débits SAPHIR 3G	Mesure effective. Les migrations sont terminées sur tous les sites.
	6.1	Développer les outils numériques mobiles du gendarme et les expérimenter dans un GGD	Expérimentation dans le GGD 59 à compter du 1 ^{er} septembre 2015.
	7.1	Localiser automatiquement les appels d'urgence	Mise en service effectuée sur 25 GGD. Le déploiement doit reprendre à l'été 2016.
	8.1	Créer une interface permettant une consultation simplifiée des fichiers	Mesure effective.
	8.2	Intégrer sur un fond cartographique l'ensemble des résidences faisant l'objet d'une OTV déclarée dans BDSP/SIP	Mesure effective.
	Revisiter les procédures en liaison avec les partenaires de la gendarmerie	8.3	Géolocaliser en temps réel sur une cartographie accessible depuis Intranet ou Neogend les véhicules opérationnels en service
1.3		Veiller à ce que la notification des décisions de suspension administrative de permis soient adressées par les préfetures, directement ou par voie postale.	Circulaire 12-0001510-D du 07 février 2012 sur les rétentions et suspensions du permis de conduire MSG 51 539 GEND/OE/SDSPSR/SRFMS du 26 juin 2013
1.5		Appliquer strictement le protocole justice-gendarmerie de 2008 sur la dématérialisation des procédures (« petits x »)	Protocole cadre SG MINJUS/DGGN du 11 décembre 2008. Le GT gendarmerie/justice a permis d'aller au-delà avec la signature, en mai 2014, d'un avenant au protocole. Cf. mesure 5.3.
1.8		Facturer les services de participation aux épreuves sportives	Note MININT NOR IOC K 1100745C du 11 janvier 2010 Arrêté du 28 octobre 2010 NE 28 520 GEND/DSF/SDAF/BADM du 15 mai 2015 (rappel de la réglementation sur les missions non spécifiques)
3.12		Revoir les conditions d'établissement des procurations électorales : formulaire en ligne à pré-remplir, dématérialisation complète, désengagement (en liaison avec la DMAT, la DGCL et la DGPN),...	Phase 1 : dématérialisation partielle en 2014 (Décret 2013-1187 du 18/12/2013 relative à la simplification du droit de vote par procuration transmise par BE 98890 GEND/OE/SDSPSR/BSP du 20/12/2013) NE 8636 GEND/OE/SDSPSR/BSP du 04/02/2014. Phase 2 : externalisation à l'étude par la DLPAJ.
3.14		Simplifier l'enquête d'acquisition de la nationalité française en recourant uniquement au formulaire PV de LRPGN (en liaison avec la DMAT)	Travaux en cours dans le cadre d'un GT ministériel sur les enquêtes administratives. Cette mesure est prise en compte dans le futur guide des enquêtes administratives (mesure 4.16).
3.15		Simplifier le traitement des enquêtes d'expulsion en améliorant notamment la reprise en compte des informations détenues par les sous-préfetures (en liaison avec la DMAT)	Travaux en cours dans le cadre d'un GT ministériel sur les enquêtes administratives. Repris dans le guide pratique des enquêtes administratives en cours d'élaboration (mesure 4.16).
3.16		Limiter la participation de la gendarmerie aux commissions de sécurité (en liaison avec la DMAT, la DGCL, la DGSCGC et la DGPN)	Travaux en cours au niveau ministériel. Nouveau dispositif allégeant la participation des forces de l'ordre à ces commissions est attendu à la rentrée 2016.
3.17		Alléger l'implication de la gendarmerie dans la procédure de perte de documents administratifs -CNI, passeports, PC- en s'appuyant notamment sur le téléservice servicepublic.fr (en liaison avec la DMAT)	BE 1 950 DEF/GEND/OE/SPSPSR/PA du 18 février 2004 (class. 51.01) – documents d'identité. BE 70 440 DEF/GEND/OE/SDSPSR/PA du 6 septembre 2003 (class. 51.01) – permis de conduire Travaux en cours dans le cadre d'un GT ministériel déclarations de perte, vols de documents d'identité.
3.18		Dématérialiser le registre de garde-à-vue (en liaison avec la DACG et la DGPN)	Traité dans le cadre du GT interministériel sur la dématérialisation de la procédure (rédaction, transmission, archivage). Dans l'attente, évolution de la mesure vers une bonne pratique (mesure 5.4).
3.19		Faire évoluer la législation pour ne plus être contraint de reprendre la législation initiée par d'autres administrations -douanes, ONCFS,...- (en liaison avec DACG)	Article L 172-8 du code de l'environnement. Décret 2014-813 du 17 juillet 2014 relatif au commissionnement et à l'assermentation des fonctionnaires et agents chargés de fonctions de police judiciaire au titre du code de l'environnement. Mesure appliquée dans le domaine de l'environnement. Pour la douane, il n'existe pas de reprise d'enquête à proprement parler. Phase administrative douanière précède le cas échéant une phase judiciaire relevant de la compétence des forces de sécurité. « La fiche n°10 – Reprises d'enquêtes » du GT justice, mise en ligne le 13 juin 2014 sur le forum commandement, précise les règles applicables aux poursuites d'enquêtes et rappelle qu'une dépêche du 9 mars 2012 du DACG aux procureurs proscrit la transmission systématique des enquêtes sur les infractions à la consommation aux forces de l'ordre.

Revisiter les procédures en liaison avec les partenaires de la gendarmerie (suite)	3.20	Alléger les compte-rendus des services ferroviaires PAGO (en liaison avec la DGPN)	Cette mesure fait l'objet de discussions avec la police nationale pour présenter un projet commun de simplification au Service National de la Police Ferroviaire (SNPF).	
	3.21	Simplifier la procédure d'alcoolémie (en liaison avec la DGPN)	Déploiement national d'une application sur les matériels du PVE (intranet, PDA et TIE) depuis le 05 novembre 2013.	
	3.22	Supprimer l'obligation des éléments de guidage pour les escortes dites TANGO (en liaison avec AREVA)	N° 98 522 GEND/OE/SDDOPP/BDSN du 26 décembre 2013 : appréciation du guidage par le commandant de groupement. L'application de la mesure se traduit par une réduction effective du nombre d'escortes, qui ne sont accordées par les commandants de groupement qu'après appréciation au cas par cas.	
	3.23	Supprimer ou alléger le formalisme du carnet de transfèrement (en liaison avec la DACG)	Mesure abandonnée compte-tenu des risques juridiques qu'elle comporte pour les gendarmes.	
	4.15	Créer au niveau groupement un bureau d'ordre chargé de suivre et de rationaliser le traitement des sollicitations institutionnelles	MSG 102 357 GEND/DOE/SDSPSR/BSP du 27 décembre 2013 L'expérimentation a montré que le dispositif de centralisation était d'ores et déjà en œuvre sous des formes diverses, ne nécessitant pas de formalisation supplémentaire.	
	4.16	Simplifier le travail du gendarme en mettant à sa disposition un guide pratique fixant les limites et rationalisant les modalités de la contribution de la gendarmerie à l'établissement des procédures administratives	Note 015481 GEND/CAB du 28 février 2014 à 12 GGD (visites de l'équipe projet « guide enquêtes administratives »)	Conception du guide en cours. Une diffusion est attendue à l'été 2016.
	4.17	Limiter les escortes des étrangers en situation irrégulière jusqu'aux lieux d'assignation à résidence aux seuls cas de menace d'une particulière gravité pour l'ordre public, conformément à l'article L.561-1 du Code de l'Entrée et du Séjour des Étrangers et du Droit d'Asile	MSG 100 545 GEND/DOE/SDSPSR/BSRFMS du 24 décembre 2013 L'application de cette mesure ne pose pas de difficultés.	
	4.18	Limiter, aux seules situations présentant une menace d'une particulière gravité pour l'ordre public, le prêt de main-forte à l'administration pénitentiaire pour les transfèrements administratifs de détenus (y compris DPS).	NE 1 263 GEND/DOE/SDSPSR/BSP du 7 janvier 2015	
	4.19	Étudier l'harmonisation des indemnités perçues par les gendarmes et les policiers, à l'occasion de l'exécution des décisions de justice par les huissiers	Mesure abandonnée pour des raisons techniques.	
	4.20	Poursuivre le groupe de travail Gendarmerie/Justice (allègement des tâches) mis en place sur proposition du CFMG après sa rencontre avec la Garde des Sceaux en septembre 2013	Premier cycle de réunion arrivé à son terme. 11 thématiques ont été traitées et font l'objet d'une communication spécifique conjointe MINJUST/MININT à destination des procureurs généraux, procureurs, commandants de groupements et DDSP. Voir mesures 5.1 à 5.5	
6.8	Intégrer des GAV dans certaines missions de la Banque de France	MSG 86 079 GEND/DOE/SDSPSR/BSP du 17 décembre 2014 NE 85 000 GEND/DOE/SDSPSR/BSP/DR du 24 février 2016		
6.9	Supprimer la rédaction des notices individuelles des condamnés (NIC)	MSG 91 572 GEND/OE/SDPJ/PJ du 26 décembre 2014		
Mesures concrètes GT gendarmerie / justice	5.1	Faciliter, uniformiser et sécuriser la rédaction des convocations en justice (COPJ, CRPC, convocation délégué PR)	Tous les modèles de convocation ont été validés par la DACG et intégrés dans le LRPGN en septembre 2014 par le STSI².	
	5.2	Faciliter, uniformiser et sécuriser la rédaction des procès-verbaux relatifs au contentieux de la famille (non représentation d'enfant, abandon de famille)	Modèles (BE et auditions types) disponibles sur LRPGN depuis le 1 ^{er} juillet 2014. Les conclusions du GT justice ont, par ailleurs, été adressées aux CDR et mises en ligne sur le forum commandement.	
	5.3	Standardiser et automatiser l'envoi des procédures dites "petits x"	BE 43 510 GEND/DOE/SDPJ/BPJ du 11 septembre 2014 (+ annexe du 13 mai 2014)	
	5.4	Simplifier le renseignement du registre de garde-à-vue	Mesure applicable depuis le 1 ^{er} juillet 2014 (LRPGN). L'application de cette mesure ne pose pas de difficulté.	
	5.5	Simplifier un protocole de PTS	Circulaire 54 118 GEND/DOE/SDPJ/BPJ du 2 octobre 2014 relative à l'emploi des TIC	
Police judiciaire	6.2	Créer un mémo TAJ afin de faciliter le travail des enquêteurs et d'améliorer l'efficacité du fichier TAJ	Diffusion d'un guide détaillé prévue à l'été 2016.	
	7.2	Étendre les droits d'accès des opérateurs des CORG à TAJ	MSG 53 117/DOE/SDPJ/PJ du 15 juillet 2015	
	6.3	Créer un modèle uniformisé de réquisition bancaire (LRPGN)	Module disponible sur LRPGN depuis le 23 mars 2015.	
	5.6	Informar, par une alerte dans LRPGN, l'enquêteur lorsqu'une signalisation génétique, papillaire ou anthropométrique est autorisée	La modification du LRPGN a été réalisée par le STSI².	
	5.7	Faciliter la rédaction et la validation des messages d'information statistique (MIS) à l'aide d'un guide pratique ["Mémo MIS"]	Site intranet MPP : http://pilotage-performance.gendarmerie.fr/node/895	
	5.8	Faciliter la retranscription des auditions filmées ou des témoignages sonores dans LRPGN	- Les fonctionnalités de LRPGN ont été étendues pour faciliter la gestion d'un fichier audio. - Pour les fichiers vidéos, le ST(SI)² a mis en ligne un outil logiciel qui permet d'extraire la bande son. Une fois extraite, le fichier peut être lu directement dans LRPGN pour être retranscrit. Une modification a été apportée à LRPGN avec un menu d'aide déroulant expliquant l'outil à utiliser.	
5.9	Valoriser le travail des enquêteurs en matière de saisie des avoirs criminels : ⊙ par l'insertion dans LRPGN d'un inventaire des biens susceptibles d'être confisqués ⊙ en déconcentrant au niveau régional la décision de saisie des véhicules au profit de la gendarmerie	⊙ L'inventaire des biens saisis est inséré dans les formulaires de LRPGN dans le cadre de la refonte du PV de saisie. ⊙ Nécessité de modification de l'arrêté INT/BUDG du 10/09/2004. Le projet doit être soumis aux DG avant examen DLPAJ. La refonte de la circulaire 29000 DEF/GEND/IE/EQUIP interviendra ensuite.		

Police judiciaire (suite)	3.13	Poursuivre le processus de transfert de la mission de transfèrement judiciaire à l'administration pénitentiaire (en liaison avec la DAP et la DGP)		Reprise du processus de transfert à compter de 2015 et échelonnée jusqu'en 2019.
	5.10	Reprendre le transfert de la mission de transfèvements judiciaires à l'administration pénitentiaire		
	7.5	Faciliter le traitement des procédures judiciaires (LRPGN) : - aide à l'audition des victimes de cambriolages - aide à l'audition des victimes de vols de métaux		Les auditions pour "vols de métaux" et cambriolages sont disponibles sur LRPGN.
	7.6	Faciliter le traitement des usurpations de plaques d'immatriculation		Mise en œuvre prévue au cours du 2eme trimestre 2016.
	8.10	Faciliter la diffusion de l'information et des connaissances par une rénovation de l'Intranet judiciaire		Site en ligne le 1 ^{er} juin 2016.
	8.11	Informers périodiquement les titulaires d'un commandement sur l'actualité juridique		Un focus juridique est diffusé chaque trimestre et disponible sur Intranet dans le portail des abonnements aux flux RSS. http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/crgn/Publications/Focus-juridique
	8.12	Faciliter la prise d'empreintes dans les unités à forte activité (bornes T41)		NE 16 538 GEND/DOE/SDPJ/BPJ du 11 mars 2016 Les premières bornes (61) seront livrées dans les unités en septembre 2016. Une acquisition complémentaire de 64 bornes sera réalisée en 2017 grâce aux fonds provenant des avoirs criminels et reversés par l'AGRASC.
Sécurité routière	5.12	Simplifier la procédure de constatation des accidents de la circulation routière en réservant le croquis d'accident aux procédures le nécessitant et, dans ce cas, en le simplifiant.		NE 37 063 GEND/DOE/SDSPSR/BSRFMS du 6 juin 2014. Les retours du terrain sont favorables et ne font pas apparaître de difficultés.
	5.13	Confier, en liaison avec les parquets, le contentieux "coordination des transports" aux unités de sécurité routière		MSG 56 139/GEND/DOE/SDSPSR/BSRFMS du 7 août 2014
	5.14	Développer et simplifier l'utilisation du PVE : ① Étendre le périmètre du PVE à celui du timbre-amende ② Faciliter le déchargement des infractions PVE relevées avec le TIE ③ Ouvrir aux réservistes APJA l'accès à l'intranet du Pve		① Après une expérimentation concluante menée au cours de l'été (GGD 72 et 77), le champ d'application du PVE a été étendu à l'ensemble des contraventions de 1ère à 4ème classe. Cette mesure est mise en œuvre au profit de toutes les unités depuis le 4 novembre 2014 grâce au déploiement au niveau national de la version PVE 10. ② Déchargement infractions PVE par clé USB disponible depuis avril 2014. ③ Droits ouverts aux réservistes depuis janvier 2014.
	8.13	Élargir aux réservistes l'emploi des véhicules du contrôle sanction automatisé (CSA) de type « équipement de terrain mobile » (ETM)		MSG 91 851/GEND/DOE/SDSPSR/BSRFMS du 30 décembre 2015.
	8.14	Étendre la verbalisation électronique par paiement différé aux étrangers		MSG 663 GEND/DOE/SDSPSR/BSRFMS du 23 février 2016.
Équipements	2.1	Affecter un PIE dans toutes les brigades de proximité, actuellement non dotées		1600 PIE livrés en 2013 et 2014. Mesure réalisée en 2 ans au lieu de 3.
	5.18	Affecter dans les groupements des conteneurs lacrymogène de grande capacité supplémentaires		Près de 14 000 conteneurs en service. chaque véhicule opérationnel dispose d'un diffuseur lacrymogène de grande capacité.
	5.19	Affecter des PIE dans les unités de sécurité routière		180 PIE en service.
	5.20	Doter les unités de lampes criminalistiques		Livraison d'une lampe rasante pour les 900 UE ciblés, envisagée fin 2016. Marché relancé.
	6.11	Expérimenter le paiement immédiat des consignations par PVE		MSG 75 236 GEND/DOE/SDSPSR/BSRFMS du 19 octobre 2015 Expérimentation lancée en mai et juin 2015 pour 15 unités, étendu à 16 le 19 octobre 2015.
	6.12	Concentrer l'affectation des radars mobiles de nouvelle génération dans les EDSR		Au 1er décembre 2015, seules 8 % des compagnies de GD sont encore équipées. Une expérimentation d'externalisation sera lancée le 1 ^{er} décembre 2016 pour élargie au rythme d'une région / mois avec un objectif d'externalisation complète au 1 ^{er} janvier 2018.
	6.13	Dans la lutte contre l'insécurité routière, renforcer l'autonomie des EGM déployés en sécurisation, en mettant à leur disposition des éthylotests électroniques affectés dans les régions		108 appareils supplémentaires (société DRAGER SAFETY France) ont été livrés dans les régions de gendarmerie zonales au cours de la dernière semaine de mars 2015. Conformément aux directives de la DOE, les quantités d'éthylotests électroniques affectées aux RGZ correspondent au nombre d'EGM organiquement rattachés à ces régions.
8.4	Renforcer la sécurité des transfèvements en dotant les unités de ceinturons de contention		Le déploiement complet de ce nouveau matériel dans les formations de GN sera achevé fin juin.	
8.7	Accélérer le remplacement des gilets pare-balles légers individuels défectueux		MSG 711/SAELSI/CGM du 25 janvier 2016.	

■ Réalisé
■ En cours
■ Abandon ou évolution

Retrouvez tous les bilans et nouvelles mesures sur le site Intranet <http://feuilledeRoute.gendarmerie.fr> et sur [Gendcom](https://www.gendcom.gendarmerie.interieur.gouv.fr) <https://www.gendcom.gendarmerie.interieur.gouv.fr>



	Mesures détaillées	Références des mesures prises	Observations - Points d'attention
Simplifier et améliorer les procédures OE	4.24 Simplifier et espacer les compte-rendus relatifs au suivi de l'activité des ZSP	MSG 96 507 GEND/DOE/SDSPSR/BSP du 16 décembre 2013	Mise en place d'un compte-rendu trimestriel regroupant 10 domaines à renseigner. Actualité du sujet génère ponctuellement des demandes de renseignement au profit des autorités. L'allègement du dispositif de compte rendu donne satisfaction.
	4.25 Alléger le recueil semestriel des données du tableau de bord prévention partenariat en réduisant, grâce aux nouvelles possibilités d'extraction automatisée de l'information, de 18 à 10 les thématiques nécessitant une sollicitation des échelons subordonnés.	MSG 37 706 GEND/DOE/SDSPSR/BSP du 26 mai 2014	Simplification étendue : ne restent que 8 thématiques à renseigner (deux fois par an). Tableau de bord téléchargeable sur l'espace intranet du bureau de la sécurité publique : http://doe.gendarmerie.fr/dossiers/prevention-de-la-delinquance/1434-tableau-de-bord-prevention-partenariat
	4.26 Supprimer les demandes systématiques de tableaux de prévisions de service de sécurité routière pour les week-ends de départ et retour de vacances	MSG 80 437 GEND/DOE/SDSPSR/BSRFMS du 18 octobre 2013	
	4.27 Supprimer les fichiers relatifs à la mobilisation	MSG 70 334 GEND/DOE/SDDOP/BD5N du 3 septembre 2013	
	6.15 Supprimer les réquisitions faites pour le compte de l'ONCFS	NE 28 816 GEND/DOE/SDPJ/BJP du 30 avril 2015	
	6.16 Simplifier, pour les maîtres de chien, la transmission des statistiques de l'activité des équipes cynophiles	MSG 70 993 GEND/OE/SDSPSR/BSP du 24 décembre 2014	
	7.12 Rénover le module MIS (Pulsar) pour simplifier le travail des enquêteurs	Mesure mise en œuvre le 1 ^{er} décembre 2015 en métropole et 1 ^{er} février 2016 pour l'outre-mer.	
	7.13 Automatiser la remontée des clichés photographiques dans TAJ	Mesure effective.	
	7.14 Réduire les délais de conservation des relevés décadactylaires au format papier	MSG 52 323 GEND/DOE/SDPJ/PJ du 9 juillet 2015	
	8.15 Supprimer les carnets de timbres-amende	La mesure est repoussée dans l'attente du déploiement de la solution PVE sur Neogend.	
	8.16 Partager les données de contexte LRPGN au sein d'une COB ou d'une unité utilisatrice de Pulsar Registre	La mesure rencontre pour le moment des difficultés techniques de mises en œuvre.	
	8.17 Simplifier les écrits de service des EGM	MSG 1 387/GEND/OE/SDDOPP/BOP du 7 janvier 2015	
8.18 Permettre à l'OJP de procéder à certaines réquisitions en enquête préliminaire sur autorisation permanente du parquet	Cette mesure nécessite la parution d'un décret qui devrait intervenir dans le courant de l'été 2016. La Direction des Affaires Criminelles et des Grâces en assurera la déclinaison par dépêche communiquée aux juridictions.		
8.19 Décharger les enquêteurs de la notification de certaines décisions du parquet	La parution d'un décret est attendue dans le courant de l'été 2016.		
Simplifier et améliorer les procédures RH	1.12 Interdire la programmation de stages de formation continue en période estivale et lors des fêtes de fin d'année	NE 53 468 GEND/DPMGN/SDC/BFORM du 15 juillet 2013	
	1.13 Optimiser l'utilisation du calendrier des actions de formation par une meilleure gestion prévisionnelle des effectifs à former	Décisions du COPIL formation du 1er mars 2013 NE 51 428 GEND/DPMGN/SDC/BFORM du 26 juin 2013	La mise en œuvre (liée au déploiement du logiciel Agorh@-formation) rencontre des difficultés techniques lourdes par l'état du plan de charge des développeurs Aghora. Elles devraient être levées au cours de l'année 2016.
	1.14 Contenir le nombre de détachés au profit des écoles et répartir équitablement la charge entre régions	Décisions du COPIL formation du 1er mars 2013	Renforts (en jours gendarmes) restent en 2014, comme en 2013 sous le seuil des 35 000 (jours gendarmes), loin des 50 000 (jours gendarmes) mobilisés en 2012, avant la FDR. En 2014, en incluant à la fois les détachements réalisés et la programmation déjà prévue pour décembre, le volume global est de 30536 jour/gendarme soit une baisse de 4,2 %. A compter du 1 ^{er} janvier 2015, le CEGN participera à l'encadrement des stages SNFEO à hauteur de 40 % des officiers.
	1.15 Instaurer une participation flexible et active au sein des BAP des psychologues du travail	Directive 69 734 GEND/DPMGN/SDAP/BSST du 31 octobre 2013 (plan de prévention des risques psychosociaux pour 2013-2014)	La mesure a été adaptée : la montée en puissance du réseau des psychologues cliniciens a été privilégiée. 26 psychologues, conseillers techniques régionaux, sont désormais affectés en région, à la garde républicaine, au CGOM, au CEGN et à l'EOGN. 7 praticiens supplémentaires sont recrutés entre 2014 et 2016 pour les régions.
	1.16 Alléger les procédures de gestion des ressources humaines en supprimant l'exigence de documents « certifiés conformes »	Décret du 1er octobre 2001. MSG de rappel 52 619 GEND/DPMGN/SDPRH/BRFM du 05 juillet 2013.	
	1.18 Mieux utiliser les fonctionnalités d'Agorh@ par l'utilisation des outils de requêtes pré-définis	Des formations sont organisées au profit des GSRH pour l'utilisation des fonctionnalités existantes.	
	1.19 Mieux utiliser les fonctionnalités d'Agorh@ : donner une meilleure visibilité aux échelons territoriaux sur les effectifs en mettant mieux en évidence les trous à l'emploi	Les échelons de commandement disposaient déjà des ordres de bataille nominatifs numériques pour connaître leurs éventuels sous-effectifs. Le requêteur permettant d'interroger la population de son périmètre a été décentralisé à tous les niveaux de commandement (Cie, EGM, COB etc.).	
	1.20 Développer l'utilisation au sein des écoles des plateformes de formation BDSF	Mesure effective.	
	1.21 Supprimer la transmission des bordereaux de transmission d'information	MSG de rappel 52 619 GEND/DPMGN/SDPRH/BRFM du 05 juillet 2013.	
	2.29 Allonger la périodicité des recyclages (motocycliste, pilote VRI, MIP, TIC, rapprochement judiciaire)	MSG 15 140 GEND/DPMGN/SDC/BFORM du 21 février 2013 (MIP) MSG 26 616 du 02 avril 2013 (Moto) MSG 42 180 du 28 mai 2013 (VRI)	Mesure effective qui contribue également à réduire le nombre de détachés en école et centre de formation.
	2.30 Décompter automatiquement les points pour l'attribution de la médaille de la défense nationale dans Agorh@	Mesure effective depuis la campagne 2014.	
	2.31 Proposer davantage de formulaires-types de demande (détachement, congé particulier,...) dans Agorh@	NE 52 822 GEND/DPMGN/SDGP /BPSOGV du 03 juillet 2013	
	2.32 Déployer la carte sécurisée de transport en remplacement de la carte SNCF [reprise automatique des informations dans Agorh@, durée de validité de 10 ans (5 ans pour les GAV)]	NE 101 498 GEND/DSF/SDAF/B2PFI du 7 janvier 2014 Déploiement de la nouvelle carte sécurisée effectif en métropole. La distribution est en cours outre-mer.	
	2.33 Diminuer la charge de gestion des réserves et améliorer l'information des réservistes grâce au logiciel Minotaur	Déploiement réalisé. Bilan positif.	
	2.34 Ouvrir un service d'inscription en ligne des candidats GAV sur le site www.lagendarmiererecrite.fr	Mesure effective depuis le 2 juin 2014 - http://www.lagendarmiererecrite.fr/	
	2.35 Simplifier la procédure administrative de recollement des propositions d'attribution de la PRE	Instruction 73 285 GEND/DPMGN/SDPRH/BRFM du 16 septembre 2013 (modifiant l'instruction 10600 DEF/GEND/RH du 14 avril 2005) : Mise en œuvre dès la campagne 2014. Aucune difficulté dans la mise en œuvre.	
	2.36 Supprimer les enquêtes mariage/PACS effectuées pour les couples de militaires d'active de la gendarmerie	Circulaire 61 000 INTJ1320566C du 20 août 2013	
	2.37 Organiser la prestation de serment des élèves gendarmes avant l'affectation en unité	Décret 2013-874 publié au JO le 27 septembre 2013	
	2.38 Dématérialiser la procédure de traitement des demandes de cumul d'activité	Instruction 28 000 GEND/DPMGN/SDAP/BCPJ du 12 juin 2013	
	4.23 Simplifier et limiter la procédure EVENGRAVE en redéfinissant le périmètre de la catégorie 7 aux blessures graves et aux blessures en environnement opérationnel et éviter ainsi certains doublons avec Agorh@	Circulaire 33 000 revue par modificatif 96918 GEND/DOE /SDDOPP/BVO du 16 décembre 2013. MSG de rappel 37 970 GEND/DOE/SDAO du 21 mai 2014	
	4.28 Faire signer le certificat de position militaire par le commandant de groupement (ou autorité assimilée)	NE 27 651 GEND/DPMGN/SDPRH/BRFM du 11 avril 2014	
	4.29 Simplifier les modalités d'octroi des autorisations d'absence autres que celles de courte durée en définissant des échelons décisionnels plus proches	MSG 41 214 GEND/DOE/SDSPSR/BSP du 12 juin 2014 sur l'octroi des autorisations d'absence. Modification de la circulaire 49 500 sur les permissions et les autorisations d'absence en cours.	
	4.30 Simplifier la saisie des données en vue de l'élaboration du certificat de bonne conduite pour les GAV	MSG 76 418 et 77 504 GEND/DPMGN/SDAP/BCHANC du 24 septembre 2013 et du 27 septembre 2013	
	4.31 Supprimer l'état des personnels formés au PIE qui double avec le CR établi par le MIP après la formation dispensée au personnel des unités	NE 6 711 GEND/MPP du 27 janvier 2014 relative aux états périodiques adressés à la DGGN	
	4.32 Supprimer les fiches de renseignements tenues par le district social	NE 7 153 GEND/DPMGN/SDAP/BAS du 04 février 2014	
4.33 Supprimer le cahier de visite médicale	La circulaire de référence 2 570 DEF/GEND/OE/EMP/SERV du 2/02/83 est abrogée par la décision 23349 GEND/CAB du 27/03/14.		
4.34 Réviser la périodicité des CCPM [2 ans en cas de réussite ; 1 an en cas d'échec]	Circulaire 39 000 GEND/DPMGN/SDC/BFORM (condition physique des militaires) modifiée en date du 12 mai 2014		
4.35 Réviser les normes d'aptitudes relatives aux formations spécifiques	Arrêté 2015 du 6 octobre 2015 publié au JO le 14 octobre 2015		

	4.36	Étudier les possibilités de recours à des médecins civils conventionnés dans le cadre d'une médecine de proximité	Recours à des médecins conventionnés juridiquement impossible. Évolution vers mesure 5.36 (expérimentation de visites médicales périodiques de proximité au profit de certaines unités éloignées d'un centre médical des Armées ou d'une antenne médicale gendarmerie).	
Simplifier et améliorer les procédures RH (suite)	5.35	Certificats méco-administratifs : ① automatiser leur édition en lien avec la fiche emploi ② limiter la demande de certificats médicaux supplémentaires aux seuls stages de formation exigeant une aptitude spécifique	Arrêté INTJ1508851A du 6 octobre 2015 publié au JO le 14 octobre 2015	L'automatisation des éditions n'est pas réalisable. Toutefois, une nouvelle fiche de présentation de visite médicale périodique est en place depuis juillet 2014. Les militaires peuvent notamment obtenir à l'issue de leur VMP différents certificats médicaux nécessaires aux missions ou formations qu'ils envisagent dans les deux ans suivants leur visite, ce qui évite au militaire de se présenter plusieurs fois devant le médecin militaire pour obtenir le ou les certificats nécessaires. La parution de l'arrêté du 6 octobre 2015 sur les normes d'aptitude complète la mesure.
	5.36	En liaison avec la Direction Centrale du Service de Santé des Armées (DCSSA), étudier et expérimenter les possibilités de visites médicales périodiques de proximité au profit de certaines unités éloignées d'un centre médical des Armées ou d'une antenne médicale gendarmerie	Les éléments communiqués par les régions font ressortir des initiatives intéressantes ainsi que des difficultés locales. Toutefois, les mesures déjà prises ont permis de réduire de 6 % le nombre de militaires à + 1h de leur antenne médicale, sans compter les gains obtenus en passant à 2 ans la périodicité des VMP.	
	6.17	Dématiser la gestion des permissions	NE 1 692 GEND/DOE/SDSPSR/BSP du 21 janvier 2015 Note 28 830 GEND/DOE/SDSPSR/BSP du 27 avril 2015 NE 64 161 GEND/DOE/SDSPSR/BSP du 25 septembre 2015 (lancement national)	Déploiement national le 1 ^{er} décembre 2015.
	6.18	Simplifier l'attribution de la carte professionnelle	Les premières cartes en cours de distribution depuis la fin du premier trimestre 2016 avec le modèle V2 avec une simplification des modalités d'attribution et une prolongation de la durée de validité (cohérence avec la mesure 7.11 relative aux réservistes) : - aucune demande de carte à formuler : elle est générée automatiquement par l'application de gestion des cartes professionnelles électroniques (AgeC@PE). - un périmètre des valideurs augmenté pour y inclure la chaîne de commandement, - une durée de vie des cartes étendue à 10 ans : la carte peut désormais être rechargée et débloquée via AgeC@PE afin d'assurer la continuité du service, - un visuel modifié pour tenir compte des différentes remarques formulées (suppression de la bande magnétique, bascule de la puce sur le recto...), De plus, l'ajout de différentes informations d'état-civil permet de modifier le statut de la carte professionnelle pour en faire une véritable carte militaire ou professionnelle d'identité. Enfin, des cartes portant la mention « Provisoire » sont déployées au sein de chaque unité permettant à chaque personnel d'avoir un moyen d'accès sécurisé aux applications métiers le temps de la fabrication d'une nouvelle carte professionnelle en cas de vol, de perte ou de dysfonctionnement de la précédente.	
	6.19	Alléger la tenue du livret matricule	NE 21 062 GEND/DPMGN/SDPRH/BRFM du 25 mars 2015	
	6.20	Simplifier les demandes de protection fonctionnelle et de cumul d'activités	Les deux formulaires de la SDAP (protection fonctionnelle et cumul d'activités) ont été créés et mis en ligne en début d'année 2015.	
	6.21	Simplifier la rédaction des ordres de mission	Dispositif en place sur Agorh@ - onglet « ordre de mission »	
	6.22	Supprimer les bilans annuels de notations établis par les groupements et les régions au profit d'un dispositif centralisé de contrôle par la DGGN	Instruction 3 800 GEND/DPMGN/SDPRH/BRFM du 16 janvier 2015 (annexe V - paragraphe V)	
	6.23	Diffuser un mémento des droits à pension à l'usage des gestionnaires RH et des militaires	Circulaire 57 000 GEND/DPMGN/SDPRH/BDI du 17 juillet 2015 (guide en annexe)	
	6.24	Adapter l'ergonomie du site de recrutement « legendarmerierecrite.fr » pour une utilisation facilitée depuis les tablettes et smartphones	Le site fonctionne sur tablette et téléphone depuis le 30 septembre 2015.	
	7.16	Simplifier la gestion de la réserve opérationnelle : - déléguer au commandant de formation administrative l'homologation des ESR - alléger le volume des notations des réservistes opérationnels	Arrêté INTJ1506785A du 19 mars 2015 modifiant l'arrêté du 14 décembre 2012 portant délégation du ministre en matière de pouvoirs RH est entré en vigueur le 23 mars 2015.	Instruction n° 4012 du 20 janvier 2016 relative à la notation en 2016 des militaires de la gendarmerie nationale Cette instruction annuelle intègre la modification de l'établissement des notations des réservistes.
	7.17	Moderniser le formalisme de la lettre de présentation à ses futurs supérieurs hiérarchiques lors d'une mutation	NE 54 644 GEND/DPMGN du 20 juillet 2015	
	8.20	Simplifier des procédures administratives de gestion RH	NE 17 817 GEND/DPMGN/SDGP/CMDT du 1er mars 2016 MSG 251 473 GEND/DPMGN/SDPRH/BRFM du 24 mars 2016	
Simplifier et améliorer les procédures de gestion logistique	1.22	Simplifier les états des lieux en utilisant le seul formulaire prévu à cet effet	Circulaire 90 000 GEND/DSF/SDIL du 23 mars 2010	Formulaire accessible sur le site Intranet Immobilier.
	1.24	Faciliter le processus d'affectation de véhicules adaptés à la circonscription des unités (urbain, rural, etc.)	NE 47 575 GEND/DSF/SDEL/BMOB du 4 juillet 2012 et NE n° 74.814 GEND DSF/SDEL/BMOB du 21 septembre 2012	
	1.25	Dématiser les procédures de reversement et les ordres de mouvement de matériels	NE 61 949 GEND/DSF/SDEL/BMAT du 5 juillet 2012 La dématérialisation des ordres de mouvements comme de reversements est en œuvre. Les derniers correctifs aux applications ont été apportés au cours du 1 ^{er} trimestre 2014.	
	1.26	DFUE : Alléger la procédure et simplifier le paiement des prestations	Circulaire 96 000 GEND/DSF/SDAF du 17 mai 2016	Le dispositif a été simplifié par la mise en place d'un compte de dépôt avec carte bancaire et d'un chéquier. La comptabilité est facilitée au moyen du système REUNI.
	4.40	Étendre la période d'utilisation de la dotation financière des unités élémentaires (DFUE)	MSG 72 706 GEND/DSF/SDAF/BPPFI du 9 octobre 2014	
	1.27	Autoriser l'achat de matériels informatiques sur la DFUE (unité centrale < 150 €)	NE 37 829 GEND/ST(SI) ² /SDSO/BGE du 10 mai 2013 [Voir http://memo-sic.gend]	
	1.28	Faciliter la procédure administrative pour les services sous convention (modèle de document avec calcul automatique du coût) - rappel de la procédure de facture des services d'ordre indemnisés	MSG GEND/DSF/SDAF/BRAF du 4 juin 2013 NE 28 520 GEND/DSF/SDAF/BADM du 15 mai 2015 (rappel de la réglementation sur les missions non spécifiques) Tableau Calc sur site intranet BRAF (à remplir avec les données connues de l'unité) qui agrège automatiquement les taux à appliquer.	
	2.39	Supprimer le carnet de bord des véhicules (second semestre 2013, en parallèle du déploiement de Pulsar service)	NE 89 228 GEND/DSF du 08 novembre 2013	Suppression effective avec Pulsar service (suivi consommation dans Vulcain). Maintien uniquement pour les unités/services ne disposant pas de Pulsar service.
	2.40	Permettre sur VETIGEND un échange gratuit annuel sur un vêtement à taille (échange pour un même vêtement de taille différente)	Mesure effective.	
	2.41	Fusionner dans un document unique la désignation et la délégation de signature pour les sous-trésoriers militaires (concerne l'ensemble des unités disposant de la DFUE)	NE 48 623 GEND/DSF/SDAF/BRAF du 14 juin 2013	
	2.42	Dématiser le dossier de réforme automobile	NE 6 564 GEND/DSF/SDEL/BMOB du 04 juin 2013 : nouveau dispositif déployé et généralisé depuis janvier 2014.	
	2.43	Étendre le périmètre du paquetage individuel (ex : contenant lacrymogène, BTP, menottes, étui pistolet)	NE 11 512 GEND/DSF/SDEL/BLOG du 18 février 2013	Effectif pour les EG et une partie des GAV incorporés. La création d'une unité administrative individuelle est en cours pour affecter à chaque militaire son matériel de dotation. Généralisation de la mesure d'ici 2017.
	2.44	Supprimer la commission annuelle de dotation en matériels pour répondre aux besoins exprimés par les unités dès réception du dossier par les services de la DGGN	NE 54 810 GEND/DOE/SDOE du 1er octobre 2013	Traitement des besoins au fil de l'eau en lieu et place de la commission de dotation (COMDOT) annuelle.
	2.45	Livrer aux unités des véhicules mieux équipés : prise en compte de ces équipements dans les marchés des véhicules	Les équipements spécifiques (rampes lumineuses, extincteurs, racks ou coffres pour armes, tablettes pour écrire) sont intégrés dans les marchés passés auprès de l'UGAP. Par ailleurs, la DGGN a supprimé la distinction entre les véhicules sérigraphiés - VS - (grande capacité type Peugeot Expert, ludospace type Peugeot Partner, break type Ford Focus) et les véhicules de franchissement tout chemin -VFTC- (type Dacia Duster).	
	4.41	Informatiser les états de gestion des consommables opérationnels (sécurité routière et police judiciaire) et supprimer les remontées d'états associées	Intégration directe des utilisations de consommables opérationnels et des munitions d'instruction par les unités dans un nouveau module GEAUDE 2G MAT (gestion des consommables opérationnels) à mettre en place (objectif 2017).	
	4.42	Moderniser et simplifier la perception de carburant et le suivi de la consommation	Circulaire 64 000 GEND/DSF/SDAF du 27 août 2015	Les évolutions de Vulcain ont été déployées mi-juin 2014 par le ST(SI) ² . Automatisation en 2014 de 32 volucompteurs (sur 87) des cuves « domaniales » permettant un approvisionnement H24 dans les régions concernées.
	4.43	Étendre l'utilisation des cartes achats aux cellules Affaires immobilières et matériel des régions et groupements	Mesure effective.	
1.23	Recourir aux garages civils de proximité pour l'entretien courant des véhicules	NE 53 999 GEND/DSF/SDEL/BMOB du 5 juillet 2013 Circulaire 27 000 MAT/GEND du 7 juillet 1967 Instruction GEND/CAB 15-007452 du 6 février 2015 Le recours aux garages civils est autorisé pour des cas particuliers.		
4.44	Expérimenter l'usage d'ateliers mobiles de réparation mécanique et le recours aux garages civils de proximité	NE 102 680 GEND/DSF du 31 décembre 2013 NE 103 280 GEND/DSF du 31 décembre 2013 MSG 49 557 GEND/DSF du 4 juillet 2014 Instruction 15-007452 GEND/CAB du 6 février 2015 Mesure non généralisée pour l'atelier mobile en raison d'un rapport coût/efficacité jugé insuffisant. Le recours à des garages civils fera l'objet de directives.		
5.37	Poursuivre et élargir l'expérimentation de la logistique de l'avant dans la zone Est	Instruction 15-007452 GEND/CAB du 6 février 2015 Mesure non généralisée en raison d'un rapport coût/efficacité jugé insuffisant. Les régions ont la possibilité de recourir au marché de messagerie « petit colis » pour réduire les délais de livraison dans les unités, sans mobiliser de véhicule de service pour l'approvisionnement.		

	5.38	Améliorer la fonction habillage : ① en offrant la possibilité aux gendarmes mobiles d'acquiescer sur Vétigend/HabitGend certains effets corporels de la tenue MO ② en élaborant des équipements spécifiques « été » : veste pour le maintien de l'ordre (dotation en 2015 pour les sorties d'écote), blouson et pantalon des motocyclistes (dotation en 2015 en sortie de formation initiale CNFSR et pour les nouveaux affectés outre-mer)	① Dispositif en place ; premières commandes effectuées lors de la 3ème campagne 2014. ② Equipements MO : premières livraisons prévues à l'automne 2015. Equipements motocyclistes : premières livraisons prévues au 2ème semestre 2015.	
	6.25	Accélérer la livraison des véhicules dans les unités : ① en déconcentrant au niveau régional leur immatriculation (tous véhicules) ② en déconcentrant au niveau zonal leur réception en usine (véhicules neufs)	Note 4 013 SAELSI/SDL/BGE du 20 août 2014 (immatriculation) Note 3 140 SAELSI/SDL/BGE du 7 juillet 2014 (recette)	
	6.26	Offrir un accès individualisé et sécurisé aux informations relatives aux charges d'occupation, avec une aide pédagogique en ligne	Déploiement effectif : http://chargesdoccupation.gendarmerie.fr/ Note 19480 GEND/DSF/SDIL/BBR du 8 mars 2016 relative à l'accompagnement du déploiement d'autocharges	
	6.27	Faciliter l'accès à une information fiable et utile aux unités dans le domaine du soutien et des finances (DFUE, carburant, services sous convention) en rénovant le site DSF sur intranet	Le contenu du site est en ligne.	
	6.28	Permettre l'échange gratuit sur VETIGEND pour l'outre-mer	Depuis le 1er janvier 2015, le bénéfice d'un échange par an sans débit de points est élargi aux militaires affectés outre-mer (mesure annoncée dans la Lettre aux Unités n° 159 d'octobre 2014). L'instruction n° 5 000/GEND/DSF du 05/7/2013 relative à l'habillement des militaires de la GN est en cours de refonte	
	6.29	Avancer les mises en compétition de logements sur le bassin parisien pour les rapprocher de la date de délivrance des ordres de mutation	L'attribution des logements en 2015 a été réalisée avec 4 semaines d'avance par rapport à 2014.	
Simplifier et améliorer les procédures de gestion logistique (suite)	7.18	Permettre aux COMGEND outre-mer de recourir plus largement aux achats locaux (véhicules, matériels) afin de fournir aux unités des moyens mieux adaptés à leurs besoins opérationnels et de réduire les délais d'approvisionnement	Mesure effective.	
	7.19	Simplifier le traitement du contentieux des accidents survenus en service	Mise en œuvre en cours. La DLPAJ doit adresser des directives aux SGAMI.	
	7.20	Simplifier le renouvellement des effets d'habillement du carnet à points, dans le cas de détérioration en service (sans faute personnelle)	MSG 5 504 SAELSI/SDE/BH du 28 juillet 2015	
	7.21	Simplifier l'engagement des crédits de relations publiques dans les unités élémentaires	Circulaire 96 000 GEND/DSF/SDAF du 17 mai 2016	
	7.22	Limiter le nombre de microfactures en simplifiant le travail des sous-trésoriers militaires	NE 16 639 GEND/DSF/SDAF/BPFFI du 26 février 2016	
	8.21	Reporter intégralement jusqu'à 50 points le reliquat de crédits non consommés sur VETIGEND	Mesure effective.	
Revisiter la nature des registres tenus par les unités opérationnelles	2.46	Supprimer les relevés des points géodésiques, le registre de suivi des autorisations d'armes, le registre de réclamation,...	MSG 47 418 GEND/DOE/SDSPSR/BSP du 11 juin 2013	
Mettre en place de nouveaux processus ou modes d'action	1.17	Mieux associer les instances de représentation et de participation dans la mise en œuvre des projets de réorganisation territoriale	Mesure effective (compétence des commandants de RG et GGD).	
	3.24	Redéfinir le processus des inspections au niveau de l'unité élémentaire	NE 2 694 GEND/CAB du 13 janvier 2014 (voir également mesure 4.57 ci-dessous)	
	4.57	Simplifier les processus d'inspection annoncée et recentrer la journée autour de la cohésion et de la communication	NE 85 984 CAB/GEND du 15 décembre 2015	Déploiement effectif et complété par la mise en place d'un dispositif complet de contrôle interne continu (mesures 4.58, 5.29 et 6.30 ci-dessous).
	4.58	Déployer une aide au contrôle continu		
	5.29	Faciliter et sécuriser le contrôle interne continu au niveau des compagnies et des EDSR		
	6.30	Mettre à la disposition des commandants de groupement un outil de contrôle interne continu, simple et fiable	NE 86 899 GEND/CAB du 30 décembre 2014 - http://pilotage-performance.gendarmerie.fr/node/670	
	3.25	Refondre le site Intranet, afin d'accroître l'accessibilité des informations disponibles tout en permettant sa personnalisation		Moteur de recherche activé en janvier 2014. Les pages des directions de la DGGN et des GGD sont en cours de refonte. La mesure sera clôturée avec la refonte de la page d'accueil de l'intranet.
	3.26	Améliorer l'interface et le moteur de recherche du mémorial		Le contenu du mémorial a été rénové. L'indexation des textes et l'ergonomie du site sont en cours de refonte.
	3.27	DFUE : pérenniser l'entretien ménager externalisé et en simplifier le paiement	NE 46 628 GEND/DSF/SDAF/BRAF du 16 juillet 2013	Externalisation de l'entretien ménager avec possibilité de dérogation (réinternalisation avec récupération de la part de la DFUE afférente). Mesure complétée par la mesure 5.40.
	3.28	Mettre à disposition une cartographie des stations carburant et simplifier les remontées sur Vulcain	Circulaire 32 000 GEND/DSF/SDAF du 24 avril 2014	http://saelsi.psi.minint.fr/423-cartographies Réflexion en cours sur l'intégration de ces données dans tout outil utile (notamment
	3.29	Généraliser la mise à disposition de moyens de télépéage et assurer la gratuité pour un maximum d'unités de gendarmerie	Convention-cadre DCGN/AFSA (association française des sociétés d'autoroutes) signée.	Sur 36 conventions potentielles (22 régions mais plusieurs sociétés par région), 24 conventions ont été signées.
	3.30	Simplifier la tenue des carnets de tir	Inst. 59 000 GEND/DPMGN/SDC/BF du 24 janvier 2014 ; MSG 56 SDPRH/BSIRH/SSTAT du 16 avril 2014 (modalités de mise en œuvre du carnet de tir informatisé).	Intégré en mesure 4.6 (carnet de tir électronique sous Agort@).
	3.31	Vétigend: poursuivre l'amélioration du dispositif en conduisant une étude qualité (automne 2013)		Un nouveau marché a été attribué à un groupement d'entreprises composé de la société Paul Boyé Technologies et du groupe Géodis.
	3.32	Simplifier la gestion des réclamations et des remerciements		Le module Agirr (Application de gestion informatisée des réclamations et des remerciements) a été intégré à l'application Gecem (Gestion électronique du courrier d'état-major) et déployé dans tous les GGD.
	4.21	Créer un moteur de recherche sur l'intranet		Moteur de recherche activé en janvier 2014. Amélioration continue du dispositif.
	4.22	Améliorer la performance de la passerelle Internet	NE 26 894 GEND/CAB du 16 avril 2014 relative à la campagne de prévention pour lutter contre les comportements inadéquats pesant sur le réseau Intranet	
	4.37	Réguler la production normative de la DGGN et en faciliter l'appropriation	Note 31 773 CAB/DGGN du 25 avril 2014 relative à l'amélioration des processus de travail au sein de la DGGN	
	4.38	Fixer une durée de validité aux états et compte-rendus demandés aux échelons subordonnés	NE 98 500 GEND/CAB du 16 décembre 2013, rappelée dans NE n° 6.711 GEND/MPP du 27 janvier 2014 (processus de rénovation des synoptiques). Vérification lors des déplacements de l'équipe projet sur le terrain.	
	4.39	Limiter l'usage du bordereau d'envoi	NE 16 291 GEND/CAB du 04.03.2014 portant sur la limitation de l'usage du BE	
	5.21	Décharger les unités des archives dont la durée d'utilité administrative est atteinte et définir une nouvelle politique de gestion pour les archives à partir de 2009	NE 72 362 GEND/CAB du 09 octobre 2014 + LUE n°160, publiée le 10 novembre 2014	
	5.22	Permettre la mise en ligne des directives GGD/Cie fiabilisant leur mise à jour et permettant, à échéance, la suppression de l'archivage papier	MSG 36 658 GEND/ST(SI)/SDAC du 13 mai 2015	
	5.23	Permettre le partage de fichiers volumineux entre gendarmes	NE 86 598 GEND/ST(SI)/SDAC/BMPN du 24 novembre 2015	
	5.24	Améliorer Pulsar service grâce aux retours d'expériences du terrain		Nouvelle version du module Pulsar « service GD » (V1.0.12), déployée le 16 septembre 2014
	5.25	Simplifier la procédure de création des fiches « SIP »	MSG 42 134/GEND/DOE/SDDOPP/SSOR du 16 juin 2014.	Dans l'attente de la modification de la NE 68500 GEND/DOE/SDDOPP/BVO/DR du 15 novembre 2011 portant guide de méthodologie des utilisateurs de la BDSF, les directives de mise en œuvre ont été données par message. Une modification de la NE est prévue à l'automne 2015.
	5.26	Créer un EVT "intelligence économique" permettant de supprimer les synthèses trimestrielles "intelligence économique"	MSG 1 055 GEND/DOE/SDAO du 07 janvier 2015	
	5.27	Faciliter le travail de rapprochement judiciaire à partir des outils TAJ, BIRT et CartOps	NE 81 516 GEND/DOE/SPD du 24 novembre 2014 Guide carto cambriolage : http://cnaugend/index.php?option=com_jdownloads&Itemid=74&task=view.download&catid=228&cid=476 Guide carto UNA : http://cnaugend/index.php?option=com_jdownloads&Itemid=74&task=view.download&catid=228&cid=410	
	5.28	Expérimenter dans la zone sud-est un système d'information logistique optimisé, commun à la gendarmerie et à la police (ateliers auto mutualisés) : VULC@IN Nouvelle Génération	Expérimentation en cours (SAELSI - ZSE).	Le dispositif reprend les fonctions de VULC@IN et GIPAWeb (équivalent PN). La phase de test de la nouvelle application Vulc@in MI en zone Sud-Est est en cours d'achèvement et cette application entrera dans sa phase opérationnelle à l'été 2015 pour cette zone. Au plan national, des formateurs relais GN seront formés sur une journée au SAELSI sur les nouvelles fonctionnalités de Vulc@in MI (2 sessions organisées en seconde quinzaine de juin). Le déploiement national de Vulc@in MI aura lieu en 2016.
	5.30	Supprimer le rapport annuel relatif aux activités et informations de sécurité	Circulaire 16 000 GEND/DOE/SDDOPP/BDSN du 20 mars 2014 MSG 46769 GEND/OE/SDDOPP/BDSN du 27 juin 2014	
	5.31	Limiter la rédaction du journal de marche et d'opérations (JMO) aux seules OPEX et missions outre-mer		Cette mesure ne peut pas aboutir dans l'immédiat. Elle est traitée dans le cadre de la gestion numérique des archives avec le Service Historique de la Défense.
	5.32	Alléger l'élaboration et la transmission des compte-rendus d'activité des PSPG		Cette mesure a été prise en compte dans le cadre des évolutions apportées à BDSF et PULSAR. En outre, la récente signature du protocole opérationnel entre EDF et la DGGN le 14 décembre 2014 favorise l'allègement de ce suivi.
2.10	Ne plus recourir à des tableaux de bord opérationnels locaux, alimentés à la main : mise à disposition d'un tableau de bord automatique pour les commandants de groupement	NE 79 047 GEND/MPP du 04 octobre 2013		
2.11	Simplifier la grille d'analyse trimestrielle du programme d'action national, établie par les régions	MSG 45 944 GEND/MPP du 12 juin 2013		

	5.33	Alléger les demandes d'états et de tableaux en mettant à disposition un tableau de bord automatisé pour les commandants de région	Mesure effective depuis le mois d'août 2014. Des travaux sont conduits pour permettre son accès depuis un terminal mobile.
	5.34	Limiter la pratique de l'envoi de compte-rendu « néant »	NE 47 236 GEND/CAB du 27 juin 2014 NE 8 416 GEND/CAB du 04 février 2015 (bouton état néant)
	5.39	Faciliter l'emploi de la DFUE en supprimant l'envoi mensuel du tableau REUNI et du relevé de compte en l'absence d'achat dans le mois	Circulaire 96 000 GEND/DSF/SDAF du 17 mai 2016
	5.40	Décider à la majorité qualifiée l'internalisation de l'entretien ménager	NE 52 067 GEND/DSF/SDAF/BADM du 25 juillet 2014
	5.41	Permettre des achats locaux de matériels informatiques et autoriser l'utilisation de matériel personnel dans certaines conditions	Circulaire 94 000/GEND/ST(SI)2/SDSO/BEP du 6 avril 2016
	6.14	Ouvrir la possibilité, pour les unités de recherches, de couvrir des dépenses atypiques, nécessaires au succès des investigations	Une procédure de mise à disposition de fonds pour la supervision des enquêtes a été mise en œuvre au profit du bureau des affaires criminelles de la direction générale. Une circulaire d'application pour les unités de recherches sera diffusée à l'été 2016.
	7.15	Mettre à jour de façon automatisée l'annuaire de Pulsar service	Mesure effective.
	8.22	Simplifier la procédure administrative pour les dons provenant de particuliers, d'entreprises ou des administrations	Une circulaire sera diffusée à l'été 2016.
Actualiser / alléger le mémorial de la gendarmerie et les synoptiques	1.11	Appliquer les directives abrogeant près de 200 états précédemment demandés par la DGGN	NE 46 508 GEND/MPP du 8 juin 2013
	2.27	Supprimer du mémorial tous les textes législatifs et réglementaires, disponibles sur les sites institutionnels	Au 1 ^{er} juin 2016, 26 décisions collectives d'abrogation de textes auront été prises (2027 textes internes abrogés ; 1035 textes législatifs et réglementaires retirés du Mémorial, consultables librement, dans leur version la plus actualisée, sur les organes officiels [journal officiel, bulletins officiels]). 2071 textes sont en vigueur au mémorial.
	2.28	Passer en revue l'ensemble des textes du mémorial afin de les abroger ou de les actualiser	

■ Réalisé
■ En cours
■ Abandon proposé

Retrouvez tous les bilans et mesures Feuille de route sur le **site Intranet** <http://feuillederoute.gendarmerie.fr> et sur **Gendcom** <https://www.gendcom.gendarmerie.interieur.gouv.fr>



	Mesures détaillées	Références des mesures prises	Observations – Points d'attention
Faciliter et renforcer la formation des personnels	1.29 Utiliser la formation en ligne sur l'intranet en vue de préparer les GAV au concours SOG	Formation en ligne : http://cpmgn.gend/formations_10.html	
	3.39 Sanctuariser une période annuelle d'instruction pour les EGM.	MSG 34 997 GEND/OE/SDDOP/BOPU du 12 mai 2014 (5 jours consécutifs d'instruction sanctuarisés).	
	4.50 Créer un module d'enseignement à distance pour les opérateurs CORG nouvellement affectés	Le parcours EAD pour la formation des opérateurs CORG compte 28 modules. Il est en ligne sur GENDFORM.	
	4.51 Déployer l'enseignement à distance au profit des réservistes opérationnels de la gendarmerie dans le cadre de la formation APJA	NE 3857 GEND/DPMGN/SDC/BFORM du 17 janvier 2014	
	4.52 Mettre à disposition un module d'acculturation (« présentation, histoire, organisation de la gendarmerie ») pour les personnels civils de catégories B et C	Module disponible depuis septembre 2014 : http://gendform.fr/intro_gendarmerie_v3/index.php	
	4.53 Organiser les épreuves du diplôme d'arme en modules à valider afin d'alléger les épreuves en cas de redoublement	Arrêté du 5 mai 2014 (modifiant l'arrêté du 3 août 2012) fixant les conditions de délivrance du diplôme : mise en œuvre pour la session DA 2014/2015.	
	4.54 Accorder la compétence AMIP à certains militaires qui ont échoué à la formation MIP délivrée par le CNEFG	NE 33 282 GEND/DPMGN/SDC/BFORM du 2 mai 2014 sur la sélection, la formation et les attributions de l'AMIP.	
	4.55 Valider, le cas échéant en la complétant, la formation des militaires affectés dans les GPIOM avant leur départ outre-mer dans les domaines suivants : PIE, LBD et Cougar	NE 69 280 GEND/DPMGN/SDC/BFORM du 26 septembre 2014	
	4.56 Professionnaliser la formation et l'entraînement des EGM dédiés aux escortes nucléaires	- Quatre EGM ont bénéficié de la formation renouvelée "escorte nucléaires". - Des instructeurs du CNEFG ont participé au stage annuel de recyclage des EGM TEAN organisé par la GSAN à Coëtquidan.	
	5.45 Renouveler le cycle de préparation à l'OPJ en donnant du temps sanctuarisé de formation à la résidence, sous la forme d'enseignement à distance, en substitution de certains stages bloqués	-Message 43 109 GEND/DPMGN/SDC/BFORM du 13 juin 2014 -Plate-forme EAD ouverte aux candidats depuis le 7 juillet 2014 -Message n° 46 787 / GEND / DPMGN / SDC / BFORM du 27 juin 2014 http://gendform.fr/intro_gendarmerie_v3/index.php	
	5.46 Mettre à disposition, sur Intranet, des contenus pédagogiques destinés aux militaires en charge de l'instruction collective en unité	Cinq premiers modules de formation sont accessibles sur Gend'Form (onglet « formations libres », menu « mallettes pédagogiques ») : usage des armes, législation sur les armes, cadre légal manifestations et attroupements, pièces d'identité et cartes professionnelles, gestion des interventions particulières. La mallette pédagogique créée pour le parcours "Déontologie-Laïcité" est venue s'ajouter aux 5 déjà existantes. http://gendform.fr/intro_gendarmerie_v3/index.php	
	5.47 Mettre à disposition un guide des commandants de casernes	Le guide est en ligne : http://immobilier.gendarmerie.fr/documentations/403-guide-cdt-de-caserne	
	6.31 Assurer la formation continue aux outils informatiques de base (hors applications métiers)	NE 55 474 DEND/ST(SI)2/GCMP du 27 juillet 2015	
	6.32 Préparer en ligne les stagiaires du SNFEO	NE 89 684 GEND/DPMGN/SDC/BFORM du 17 décembre 2014	
	7.27 Mettre à disposition des gradés GM des modules de formation à distance "renfort GD" sur Gend'Form	Mesure effective.	
7.28 Renouveler la formation au diplôme d'arme	Instruction n° 72 600/GEND/DPMGN/SDC/BFORM du 15 décembre 2015		
7.30 Accroître la ressource des GAV APJA disposant du permis de conduire VL en unités	Relevé de décision 34 957 GEND/CAB du 12 mai 2015	Compte tenu de la situation sécuritaire exceptionnelle qui nécessite des recrutements massifs de GAV en 2016, la cible de 100% de GAV formés au PC ne pourra être atteinte. Toutefois, des efforts ont été entrepris pour augmenter le nombre de GAV titulaires du PC : - doublement du nombre de boîtiers code de la route (achat réalisé en décembre 2015), - augmentation du nombre d'instructeurs sur la ressource des détachés RGIF (formés en janvier 2016), - augmentation de la capacité d'accueil des stagiaires (hébergement et seconde salle d'instruction). Il faudra donc attendre d'avoir franchi les pics de recrutement de l'année 2016 pour pouvoir canaliser comme prévu dans les centres dédiés les GAV non titulaires du PC.	
7.31 Mettre à disposition des GAV affectés en unités de GD un mémento opérationnel (fiches réflexes)	Mise en ligne du guide sur http://wiki.sso.gendarmerie.fr/innovation/MEMO_ACT_pour_les_GAV_en_unité . Document mis en page format poche plastifié (recueil photographies 10X15 cm) ou un book dématérialisé pour application type smartphone. Le téléchargement sous format PDF a lieu à la sortie du stage ou adressé sur la BAL du GAV nouvellement affecté. Une V2 sera diffusée à l'été 2016.		
8.26 Remettre à niveau le nombre de gendarmes titulaires du permis PL au sein de la gendarmerie mobile	NE 3 591 GEND/DPMGN/SDC/BFORM du 20 janvier 2016		
8.27 Généraliser la brigade pédagogique dans les écoles de sous-officiers.	Le dispositif est déployé dans les écoles : CHATEAULIN (janvier 2016), TULLE (février 2016), CHAUMONT (mars 2015), ROCHEFORT (mai 2016), MONTLUÇON (juin 2016). Sa mise en œuvre à DIJON est prévue en décembre 2016.		
Renforcer le fonctionnement des structures de concertation et de participation	2.47 Nommer un référent officier auprès du DGGN	Réfèrent officier : LCL BAUDOUX (sebastien.baudoux@gendarmerie.interieur.gouv.fr) Réfèrent sous-officier : ADC MALHERBE (jean-pierre.malherbe@gendarmerie.interieur.gouv.fr)	
	2.48 Conforter le rôle des instances de représentation et de participation par la diffusion d'une circulaire sur le dialogue interne	Circulaire 86 100 GEND/DPMGN du 16 juillet 2013 relative au dialogue interne.	
	3.33 Faire évoluer le mode de désignation des membres du CFMG	Arrêté du 14 novembre 2013 relatif au critère de désignation des membres du CFMG.	
	7.29 Reconnaître l'expérience acquise dans les fonctions de concertation, représentation et participation (CFMG-IRP)	NE 51 227 GEND/CFMG du 6 juillet 2015	
Valoriser les parcours de carrière des officiers	2.49 Conduire une réflexion sur les adaptations de la politique de gestion du corps des officiers (Sondage juin 2013 se poursuivant au second semestre 2013)	Document « Vers une nouvelle gouvernance des officiers » http://officier.gendarmerie.fr/files/officier/redacteurs/fichiers/Gouvernance/308-gouvernance.pdf	
	3.36 Renouveler les parcours de carrière des officiers en s'appuyant sur la consultation de mai 2013	NE 44017 GEND/DPMGN du 18 juin 2014 (parrainage des officiers en situation de responsabilité opérationnelle) Instruction 50000 GEND/DPMGN/SDGP/PO du 27 mars 2015 (mobilité des officiers)	

Optimiser la mobilité	2.50	Amélioration de la mobilité inter-branches : - flux imposés (<i>directive de gestion début 2014</i>) - permutations (<i>réalisé</i>)	Instruction 1 267 DPMGN/SDGP/BPSOGV du 05 mars 2013 Instruction 15 000 DPMGN/SDGP/BPSOCTAGN du 18 juin 2013 NE 6 654 DPMGN/SDGP du 28 janvier 2014 NE 1 675 DPMGN/SDGP du 14 janvier 2015	
	2.51	Améliorer l'échange d'information sur les souhaits de parcours de carrière des sous-officiers – Mise en place de la FIPC (<i>été 2013 pour CSTAG et expérimentation 2014 pour SOG</i>)	- MSG 4 295 GEND/DPMGN/SDGP du 19 janvier 2015	
	4.64	Mettre en œuvre une fiche individuelle de parcours de carrière (FIPC) au profit des officiers et étudier la généralisation de cette fiche aux sous-officiers de gendarmerie après évaluation de l'expérimentation en cours sur le corps des CSTAGN	- FIPC accessible à partir de l'onglet « mon dossier » dans le portail Agorh@.	
	3.35	Valoriser les affectations en unités sensibles par la mise en place d'une mobilité contractualisée	Après une étude sur l'impact financier et RH d'une mobilité contractualisée, la mesure est retirée.	
	5.48	Assurer la transparence et le suivi des avis hiérarchiques pour les fiches de vœux	Mise en œuvre de la transparence des avis hiérarchiques effective depuis le 1er juillet 2014 pour tous les militaires de la gendarmerie, depuis leur FIR. Consultation également possible pour le notateurs et gestionnaires. Didacticiel disponible : http://sirpa.gendarmerie.fr/sites/default/files/DIDACTICIEL_FDV_NOUVEAU_MODULE.pdf	
	5.49	Accélérer la diffusion du plan annuel des mutations des CSTAGN en avançant le tableau d'avancement à mi-novembre	Mesure effective.	
	6.33	Aide à la mobilité : mettre en ligne certains postes à pourvoir (postes à pourvoir en priorité, appels à volontaires)	NE 63 412 du 13 octobre 2015 Aide en ligne pour les utilisateurs (site FdR) Guide pour la saisie des postes pour les gestionnaires (site FdR) Des améliorations ont été apportées à la version initiale au cours du 2eme trimestre 2016.	
	6.34	Etendre le dispositif de permutations aux gendarmes adjoints volontaires	NE 2 883 GEND/DPMGN/SDGP/BPSOGV du 22 janvier 2015	
	6.35	Harmoniser les conditions d'aptitude pour servir en PI, PSIG et PSPG	Arrêté INTJ1508851A du 6 octobre 2015 publié au JO le 14 octobre 2015	
	7.25	Optimiser et uniformiser le processus d'avancement des SOG GD et GM du cadre général	L'ensemble des RG ont publié leurs tableaux d'avancement ainsi que les prévisions d'affectation avant le 15 février 2016.	
	7.26	Améliorer l'accompagnement du CSA des GM	NE 28 747 GEND/DPMGN/SDGP/BPSOGV du 13 avril 2015	
8.25	Améliorer la prise en compte des desiderata des candidats à l'avancement	La fiche d'expression des desiderata est créée. Elle sera diffusée lors du lancement de la campagne d'avancement.		
Mieux accompagner les personnels	2.52	Faire monter en puissance le dispositif de protection fonctionnelle rénové	Mesure effective depuis le 27 mai 2013.	
	2.53	Améliorer la politique globale de prévention des risques psychosociaux : - renforcement des structures dédiées, de la coordination des acteurs et des actions dans le cadre des plans locaux de prévention - mise en place dans les écoles de modules spécifiques de formation de l'encadrement et de sensibilisation des personnels civils et militaires - élaboration d'un outil de pilotage et d'évaluation de l'impact humain en matière de conduite du changement	Correspondance 44703 GEND/DPMGN/SDAP/BSST du 23 juillet 2013 Directive 6 9 7 3 4 GEND/DPMGN/SDAP/BSST du 31 octobre 2013 relative à la mise en œuvre d'un plan de prévention des risques psychosociaux dans les formations de la gendarmerie nationale pour la période 2013-2014	-Signature le 4 juillet 2014 par le DGGN de deux conventions (avec la CNMSS et l'ANACT) permettant d'améliorer la qualité de vie au travail des personnels et de mieux former les membres des COPIL. -Mise en place de modules de formation en école à l'automne 2014 (affectation de psychologues au CEGN, à l'EONG et au CNFPJ). -Mise en œuvre dans les régions (et formations administratives assimilées) d'un plan de prévention. -Lancement d'une campagne de communication et de sensibilisation (mesure 5.44). -Sondage auprès de 25000 personnels : évaluation du niveau d'exposition aux RPS (automne 2014). Excellent taux de retour de 60 %. Exploitation des résultats en cours pour la création d'un outil de pilotage.
	3.37	Systématiser les entretiens avec les psychologues cliniciens de certaines catégories de personnels (TIC, NTECH, etc.)	Directive 69 734 DPMGN/SDAP/BSST du 31 octobre 2013 relative à la mise en œuvre d'un plan de prévention des risques psychosociaux (2013-2014). Mise en œuvre en cours.	
	3.38	Améliorer les conditions d'octroi des périodes de repos physiologiques (ajustement à la demi-journée)	L'instruction 1 000 GEND/DOE/SDSPSR/SP a été modifiée le 31 décembre 2014.	
	4.7	Étudier l'adaptation des modalités d'exécution des services nocturnes		
	4.63	Mettre en ligne un site « Bureau Personnel Officier » (BPO) rénové	Site http://officier.gendarmerie.fr/ actif depuis le 1 ^{er} janvier 2014 et régulièrement mis à jour.	
	4.65	Renforcer le tutorat des jeunes sous-officiers	NE 49 708 GEND/DPMGN/SDC/BFORM du 10 juillet 2014	
	4.66	Définir une politique de gestion des militaires qui présentent des restrictions d'emploi	Circulaire 85 000 GEND/DPMGN/SDAP/BCHANC du 26 novembre 2014 Des directives annuelles de gestion sont transmises aux commandants de région qui décident à leur niveau des mesures médico-statutaires.	
	5.42	Favoriser la conciliation de la vie professionnelle et familiale : ① en offrant la possibilité, sur volontariat, d'un entretien commun de gestion pour les couples de militaires de la gendarmerie issus d'un même cadre de gestion ② en instaurant des entretiens de gestion spécifiques pour les personnels souhaitant bénéficier ou venant de bénéficier d'un congé parental d'éducation ③ en créant, sur le site du bureau de l'action sociale, un espace dédié à l'aide à la parentalité.	- NE 50009 GEND/DGGN/DPMGN/SDGP du 15 juillet 2014 - NE 49802 GEND/DGGN/DPMGN/SDGP du 15 juillet 2014 - Espace « aide à la parentalité » disponible en ligne sur Intranet dans l'espace rénové du bureau de l'action sociale : http://action-sociale.gendarmerie.fr/120-aide-la-parentalite	
	5.43	Accélérer le traitement des demandes de congé de maternité ou de paternité	Arrêté INTJ1416927A du 15 juillet 2014	
	5.44	Valoriser le dispositif de prévention des risques psycho-sociaux (RPS) au travers, notamment, d'une campagne de communication et de sensibilisation	Sondage réalisé en 2014 auprès de 25 000 personnels. Cf. mesure 2.53	
	6.36	Mettre en place un dispositif de signalement automatique (alerte) lorsqu'une donnée significative a été modifiée sur la FIR d'un personnel	Mesure effective.	
	7.23	Accompagner les militaires de la gendarmerie blessés en service avec une cellule dédiée	Circulaire 97 000 DGGN/DPMGN/SDAP/Bchanc du 29 décembre 2015	
	7.24	Renforcer la protection sociale des réservistes	NDS 77 146 GEND/DRG du 21 octobre 2015	La prise en charge de l'avance de fond par la MG est en place. Le réseau de correspondants PSR au niveau des régions est activé. Le dispositif est opérationnel. Une circulaire relative à la protection des réservistes sera diffusée à l'été 2016.
8.24	Faciliter le suivi médical des personnels soumis à des risques sanitaires	Mesure en cours de réalisation.		

Simplifier les processus de notation	3.34	Simplifier et accroître la cohérence des processus de notation, en y intégrant notamment la capacité à faire vivre le dialogue interne	Mesures mises en œuvre dans le cadre des instructions et arrêtés relatifs à la notation diffusés en fin d'année.
	4.59	Noter à un seul degré (commandant de Cie/ échelon de commandement assimilé) les sous-officiers de gendarmerie non titulaires d'un titre ou d'un diplôme ouvrant droit à l'avancement	
	4.60	Modifier les conditions d'établissement de la notation intermédiaire et la réserver aux situations nécessaires	
	4.61	Simplifier la feuille de note (<i>fusion des deux bandeaux</i>)	
	4.62	Adapter les critères de notation par rapport au niveau de responsabilités [notamment s'agissant de la conduite du changement et du dialogue interne]	
Mettre à disposition des informations métiers facilement accessibles	4.45	Mettre à disposition un guide simple des outils métiers et logistique (fonctionnalités et lien vers didacticiel associé)	-Consultation sur le site Intranet du CNAU sur http://cnau.gend/index.php?option=com_jdownloads&Itemid=74 -Abonnement au flux RSS sur le site.
	4.46	Élaborer un site intranet DOE (Direction des Opérations et de l'Emploi) unifié pour un meilleur accès aux informations relatives au cœur de métier de la gendarmerie	http://doe.gendarmerie.fr/ (site ouvert depuis le 21 juillet 2014)
	4.47	Mettre en ligne un site dédié aux techniques d'intervention professionnelle destiné à la communauté IP	http://cnefg.gendarmerie.fr (site réservé à la communauté IP) Le site a été modifié pour faciliter la visibilité de l'accès. http://cnefg.gendarmerie.fr/files/cnefg/redacteurs/fichiers/liens_rapides/ip_restreint_lien.pdf
	4.48	Mettre à disposition les fiches instructions dématérialisées et supprimer les éditions papier des fiches instructions dans les unités et du mémorial dans les régions et formations administratives assimilées	NE 79 876 GEND/CAB du 18 octobre 2013 [cf. : http://cpmgn.gend/breves.php]. A rapprocher de la mesure 6.1.
	4.49	Créer un site intranet dédié à la « Prévention des risques professionnels et à l'accompagnement psychologique »	Site en ligne : http://sst.gendarmerie.fr/
	8.23	Améliorer l'information des militaires sur les modalités d'obtention de leur pension de retraite	MSG 96 390/GEND/DPMGN/SDPRH/BDI du 30 décembre 2015
Moderniser l'image de la gendarmerie	4.67	Rapprocher l'institution du citoyen avec l'ouverture d'un compte Twitter gendarmerie	Ouverture du compte @Gendarmerie, le 21 janvier 2014
	5.50	Valoriser l'image du gendarme et de la gendarmerie	-Mise à disposition le 10 juin 2014 d'un nouveau clip institutionnel intitulé « La Gendarmerie en action ». -Nouveau logo et nouvelle signature dévoilés le 10 mars 2015. Seront utilisés sur les documents officiels à compter du 1 ^{er} septembre 2015.
	8.28	Encourager et accompagner l'innovation	Circulaire 88 000/GEND/MPP du 12/10/2015 sur l'innovation en gendarmerie Circulaire 4 000/GEND/DSF/SDAF/BADM du 17/12/2015 sur la protection et la valorisation des inventions en gendarmerie

Mesures d'accompagnement de la feuille de route

Favoriser et contrôler la mise en œuvre effective des mesures	2.54	Missionner une équipe centrale pour assurer le suivi et le contrôle de la mise en œuvre des mesures de la feuille de route	Mesure effective.
	2.55	Contrôler la mise en œuvre effective de l'ensemble des simplifications des tâches administratives, notamment celles décidées antérieurement	NE 46 508 GEND/MPP du 08 juin 2013
	4.70	Accompagner la conduite du changement et contrôler l'effectivité des mesures sur le terrain	Mesure effective.
Inscrire le projet dans la durée	2.56	Soutenir les échelons de commandement et les états-majors dans leurs démarches de déclinaison des mesures de simplification de leur niveau	Mesure effective.
	2.57	Créer une hotline garantissant le suivi et la mise en œuvre de la feuille de route et favorisant la remontée et le traitement des sujets pouvant faire l'objet d'une simplification et/ou rénovation	Hotline activée le 17 juin 2013.
	4.69	Valoriser et renforcer l'utilisation de la hotline	Nouvelle application et FAQ améliorée depuis le mois d'avril 2014
	4.68	Créer un site dédié à la feuille de route dans Gend Com et renforcer le forum libre expression de Gend com comme vecteur de dialogue interne	Site dédié mis en ligne le 11 décembre 2013. NE 42 750 GEND/SIRPA du 25 juin 2014.
	5.51	Favoriser le développement et la diffusion des bonnes pratiques sélectionnées par les Ateliers de la Performance (ADP) en créant une plate-forme collaborative (<i>type wiki</i>)	Plate-forme lancée le 23 septembre 2014 : http://wiki.sso.gendarmerie.fr/innovation/Accueil
5.52	Rénover le forum commandement	Forum commandement rénové, ouvert le 17 juin 2014.	

 Réalisé
 En cours
 Abandon proposé

Retrouvez tous les bilans et mesures Feuille de route sur le site Intranet <http://feuillederoute.gendarmerie.fr> et sur Gendcom <https://www.gendcom.gendarmerie.interieur.gouv.fr>